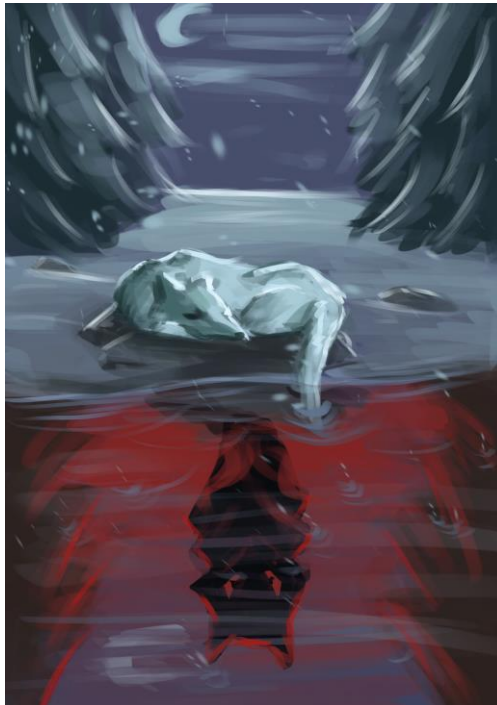


Vivre avec le loup ?

Une cohabitation est-elle possible ?



Aude Gounelle
Paul Guillot
Adrien Mignot
Xavier Sécheresse

Marie-Louise Communal
Xinyi Shen
Yirui Li
Auguste Pierfitte

22 janvier 2023

Cette publication a été réalisée par des étudiants en troisième année du cycle ingénieur de Mines Paris PSL Research University. Il présente le travail réalisé dans le cours intitulé « Descriptions de controverse », qui a pour objectif d'introduire les étudiants à l'univers incertain de la recherche scientifique et technique et de les sensibiliser aux enjeux de la participation citoyenne.

Mines Paris décline toute responsabilité pour les erreurs et les imprécisions que peut contenir cet article. Vos réactions et commentaires sont bienvenus. Pour signaler une erreur, réagir à un contenu ou demander une modification, merci d'écrire à la responsable de l'enseignement : madeleine.akrich@mines-paristech.fr.

■ Introduction

■ Le loup en France, une réputation solidement ancrée

Le loup occupe une place importante dans l’imaginaire collectif, suscitant depuis longtemps crainte et imagination. Il est un sujet de choix pour les contes, et l’origine de légendes terrifiantes comme celle de la Bête du Gévaudan¹. Pendant longtemps, la gestion du loup en France n’a posé aucun problème, et son extermination, officiellement votée en 1882, a fini par aboutir au début du XX^{ème} siècle. Elle avait été décidée dès le règne de Charlemagne avec la création du Corps de la Louveterie, un organisme chargé d’éradiquer les loups par tous les moyens disponibles à l’époque. En effet, le loup était alors considéré comme un nuisible dangereux pour les activités pastorales.

Pendant la deuxième moitié du XX^{ème} siècle, suite à la disparition du loup en France, le sujet n’a pas fait couler beaucoup d’encre jusqu’au retour naturel du loup sur le territoire national depuis les Alpes italiennes en 1992. Confrontés de nouveau à la coexistence avec ce prédateur, les éleveurs ont adopté le même point de vue que leurs ancêtres en considérant le loup comme une menace qu’il fallait éliminer. Mais le XX^{ème} siècle a aussi vu l’émergence d’une prise de conscience environnementale et écologique à l’échelle européenne, qui a abouti à l’établissement du statut d’espèce protégée par la Convention de Berne en 1979. Parmi ces espèces, le loup reçoit le statut d’espèce “strictement protégée” et bénéficie donc d’une protection renforcée qui limite grandement les mesures comme les tirs que peuvent prendre les éleveurs pour protéger leurs troupeaux². C’est autour de ce nouvel enjeu que s’est développée en France une controverse qui introduit la question de la cohabitation entre le loup et l’homme en France, question qui ne s’était jamais posée auparavant.

Le statut du loup étant décidé au niveau européen, cette controverse s’étend au-delà de la France, même si la gestion concrète du loup est décidée au niveau national en accord avec les décisions européennes. En particulier, le statut de protection du loup est actuellement débattu dans l’arène communautaire.

¹ Jennifer L. Raynor, Corbett A. Grainger, et Dominic P. Parker, « Wolves Make Roadways Safer, Generating Large Economic Returns to Predator Conservation », *Proceedings of the National Academy of Sciences of the United States of America* 118, n° 22 (1 juin 2021): e2023251118, <https://doi.org/10.1073/pnas.2023251118>.

² Council of Europe, « Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l’Europe (STE n° 104) » (1979), <https://www.coe.int/fr/web/conventions/full-list>.

■ Le Plan Loup, source de conflit

Cette controverse est très polarisée entre d'une part des éleveurs qui cherchent à éliminer la menace posée selon eux par les loups à l'encontre de leurs troupeaux³, et d'autre part des associations pour la protection de la faune sauvage, et en particulier du loup, qui se positionnent en défenseurs d'une espèce avec qui la cohabitation serait possible. Par exemple, ces associations sont particulièrement opposées à l'utilisation de tirs contre les loups, alors que cette méthode est considérée par les éleveurs comme l'une des plus simples pour protéger les troupeaux et réguler la population de loups.

C'est le gouvernement français qui réglemente la gestion du loup en France au travers des Plans Nationaux d'Action Loup (PNA) ou Plans Loup, qui sont publiés régulièrement depuis 2004 (2004, 2012, 2018, 2024). Plusieurs leviers d'action sont utilisés pour tenter de trouver un compromis :

- Imposer un nombre maximal de tirs par an.
- Définir des règles pour le tir du loup : nombre de tireurs, conditions d'autorisation des tirs, ...
- Définir la compensation financière versée aux éleveurs en cas de dommages causés par un loup : en fonction des espèces tuées, en prenant en compte les bêtes stressées par une attaque, la santé mentale des éleveurs eux-mêmes, ...
- Financer et réglementer les moyens de protection des troupeaux : clôtures, chiens de protection, ...

Pour prendre en compte les souhaits de tous les acteurs, le Plan Loup est élaboré en consultation avec le Groupe National Loup (GNL) qui a été créé pour regrouper l'ensemble des parties impliquées dans le débat. On y retrouve entre autres des représentants du pastoralisme comme la Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FNSEA), des associations pro-loup agissant généralement à l'échelle nationale, comme Férus ou l'Association pour la Protection des Animaux Sauvages (ASPAS) et des organismes publics composés d'experts comme la Fédération des Parcs naturels régionaux de France.

D'un point de vue institutionnel, des données officielles relatives à la présence du loup en France sont régulièrement publiées par l'Office Français de la Biodiversité. Au niveau territorial, les régions, départements et communes concernées par la présence du loup sont également impliquées dans le débat.

Chaque Plan Loup a donné lieu à un débat et celui publié en septembre 2023 visant une application en 2024 n'échappe pas à la règle. Le texte n'a contenté aucun bord, et les associations pro-loup ont quitté le GNL en signe de contestation. Le gouvernement, en réponse, a réalisé une consultation publique à propos du Plan Loup, de laquelle il semble ressortir selon les commentaires des utilisateurs une immense majorité d'avis négatifs (environ 92% parmi un millier d'avis traités).

En particulier, même si certains éleveurs reconnaissent que le nouveau Plan Loup est "un pas dans le bon chemin" pour ce qui est des autorisations de tirs de protection, ils insistent surtout

³ Entretiens avec quatre éleveurs des Vosges, octobre 2023.

sur le fait que c'est encore largement insuffisant. L'association pro-loup Férus considère quant à elle qu'il s'agit "d'un mauvais plan pour tuer plus de loups"⁴.

Tout au long de cet article, nous avons d'abord cherché à déterminer comment les différents acteurs de la controverse envisagent le loup en tant qu'acteur dans les territoires. Cela nous a permis ensuite de comprendre quelles raisons rendent le plan loup si difficilement acceptable, tant par les éleveurs que par les associations de protection du loup. Nous nous sommes enfin intéressés à savoir comment les différents acteurs prennent part à la controverse et quelles méthodes ils emploient pour se faire entendre.

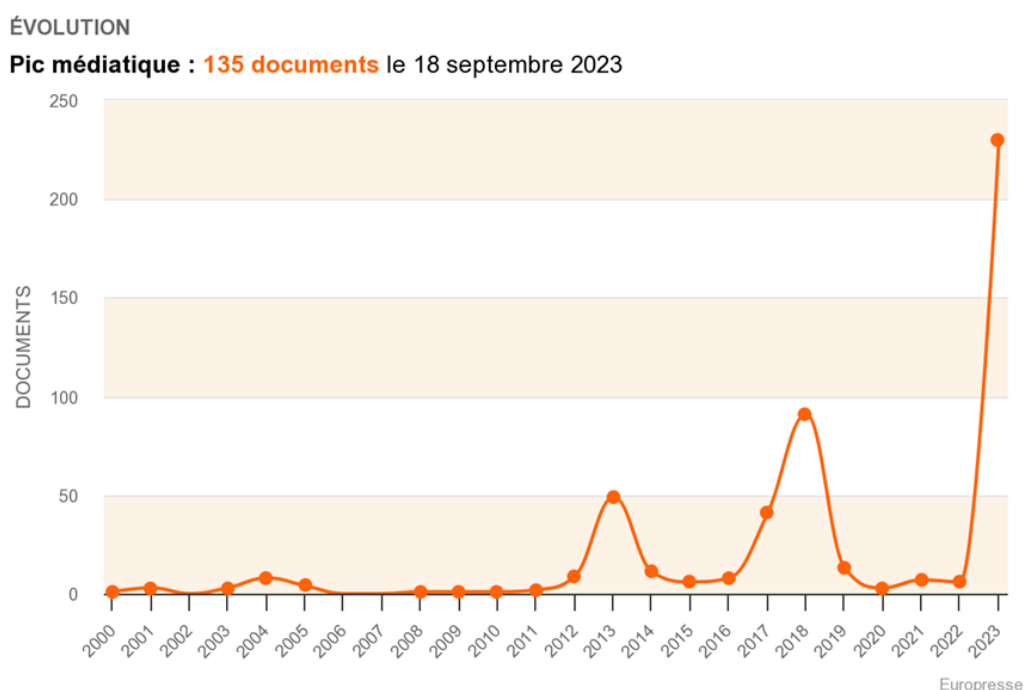
⁴ Sandrine Andrieux, « Un mauvais Plan pour tuer plus de loups », *FERUS* (blog), 20 septembre 2023, <https://www.ferus.fr/actualite/un-mauvais-plan-pour-tuer-plus-de-loups>.

■ Analyses quantitatives

Afin de saisir clairement l'état actuel de la protection des loups en France, l'évolution des acteurs, des événements et des points clés du débat, nous avons d'abord procédé à une analyse simple de la mise en œuvre et du niveau de discussion du PNA. Nous avons choisi d'utiliser une méthode d'analyse quantitative du corpus pour acquérir rapidement une compréhension globale de l'information.

Nous avons étudié l'évolution des thèmes et des sujets d'intérêt dans les rapports d'actualité et diverses analyses médiatiques de 2000 à 2023, en utilisant les outils Cortext et Iramuteq. Les articles ont été classés selon les périodes de mise en œuvre de chaque PNA (2008-2012, 2013-2017, 2018-2022, 2023), le volume d'articles avant 2008 étant insuffisant pour une analyse quantitative robuste. Nous avons d'abord procédé à une analyse globale, puis examiné l'évolution des mots-clés et des thématiques principales pour chaque période, ainsi que les discussions concernant les points de tension et les préoccupations majeures.

Notre corpus de nouvelles a été fourni par Europresse, et nous avons recherché les articles contenant "loup", "plan", "plan national" dans le titre et le premier paragraphe. Ces mots permettent de trouver les articles pertinents se rapportant au PNA et d'exclure les autres documents concernant le loup. Cette démarche est essentielle étant donné la polysémie du terme "loup", qui se retrouve employé dans une multitude de contextes diversifiés, rendant ainsi nécessaire une approche sélective et ciblée pour l'extraction de données pertinentes. La variation du nombre d'articles d'une année sur l'autre est présentée ci-dessous :



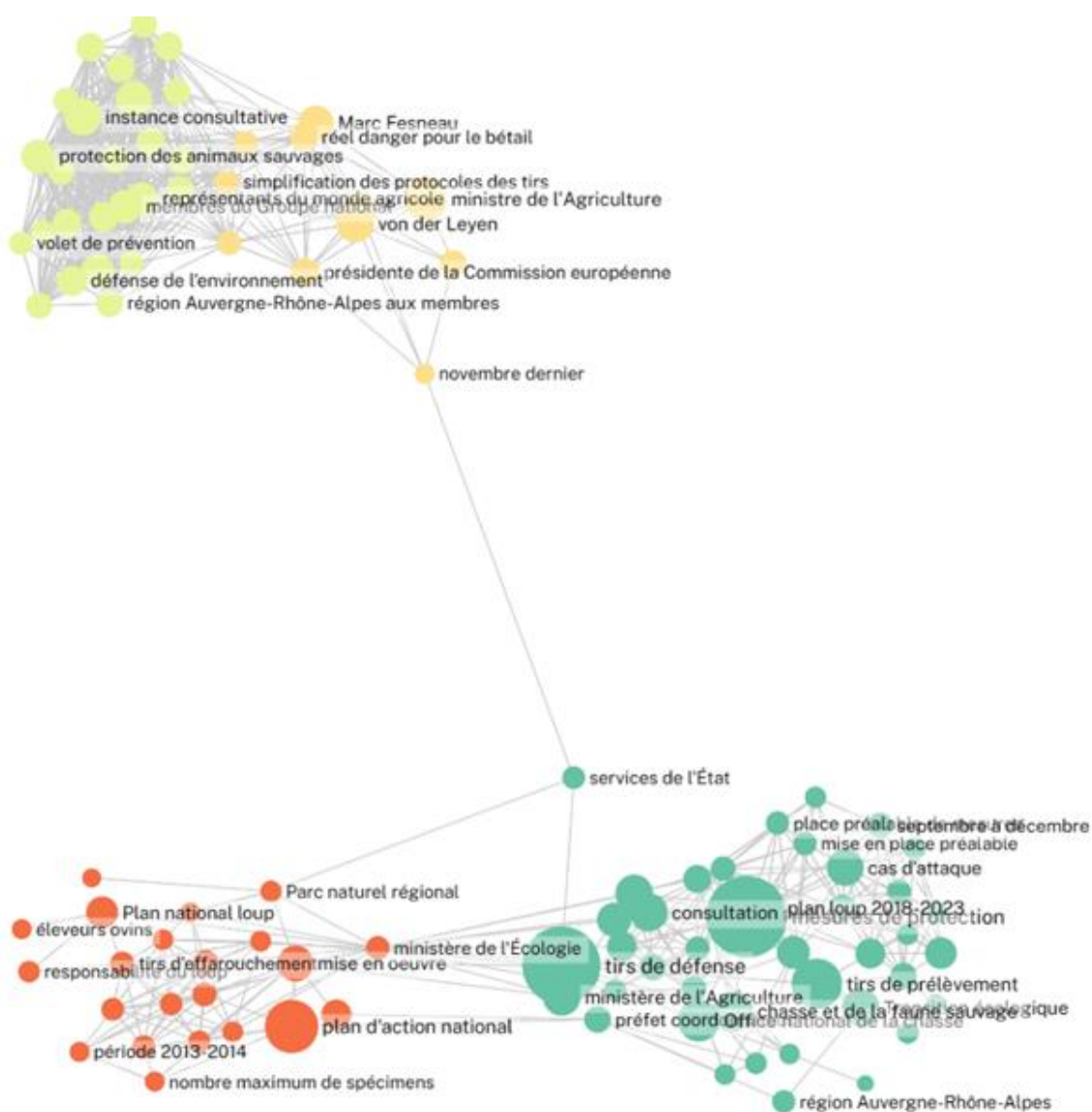
Nombre de documents contenant "loup", "plan" et "plan national" sur Europresse

Comme il est manifeste, à chaque promulgation d'un nouveau PNA, un éventail de discussions se déclenche (2013, 2018 et 2023), avec une intensité particulièrement

remarquable en 2023. Cette année-là, les débats ont été d'autant plus vifs que le PNA a marqué une rupture significative avec les politiques précédentes. En effet, le PNA 2023 a osé libéraliser la régulation des loups, non seulement en augmentant le quota de loups pouvant être légalement abattus, mais aussi en rationalisant l'ensemble du processus. Cette réforme est l'une des principales causes de la controverse soulevée par notre étude. En comparaison, le PNA de 2013 s'est contenté de renforcer les mesures de soutien au bétail, tandis que celui de 2018 a introduit une politique de coopération avec les autorités régionales.

■ Analyse Cortext

Cortext a analysé la structure générale du corpus et les résultats sont présentés ci-dessous :



Résultat de l'analyse Cortext : network mapping

Cortext analyse les discussions, les relations et la distribution géographique des articles de notre corpus. Il classe les phrases en quatre catégories, avec une attention particulière sur la

période 2013-2014 (partie rouge) et 2018-2023 (partie bleue). La partie rouge se concentre sur la conservation environnementale, la responsabilité envers les loups et l'étude de leurs populations. Cette période met en avant les approches scientifiques de la gestion des populations de loups, tout en notant des conflits entre la conservation et les intérêts des bergers⁵.

La partie bleue, couvrant 2018-2023, se focalise davantage sur les conflits croissants entre le bétail et les loups. Les discussions portent sur les mesures de défense, les interventions de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS), et une hausse des attaques de loups. Face à ces attaques, les bergers adoptent des stratégies de défense plus agressives et sollicitent l'aide de l'ONCFS. Cette période voit également l'émergence de propositions pour une réserve naturelle, bien que cette idée n'ait pas été largement diffusée.

Les sections verte et jaune, étroitement liées, se concentrent sur la politique, le droit et les débats associés. Elles mettent en lumière la simplification des protocoles des tirs, un sujet central du conflit en 2023, reflétant la nouvelle politique de cette année. Le débat sur le déclassement des loups a suscité des critiques, tant de la part des autorités que des particuliers, cherchant un équilibre entre l'abattage des loups et la sécurité du bétail, notamment à travers le PNA 2023 et la réévaluation du statut de l'espèce menacée des loups⁶.

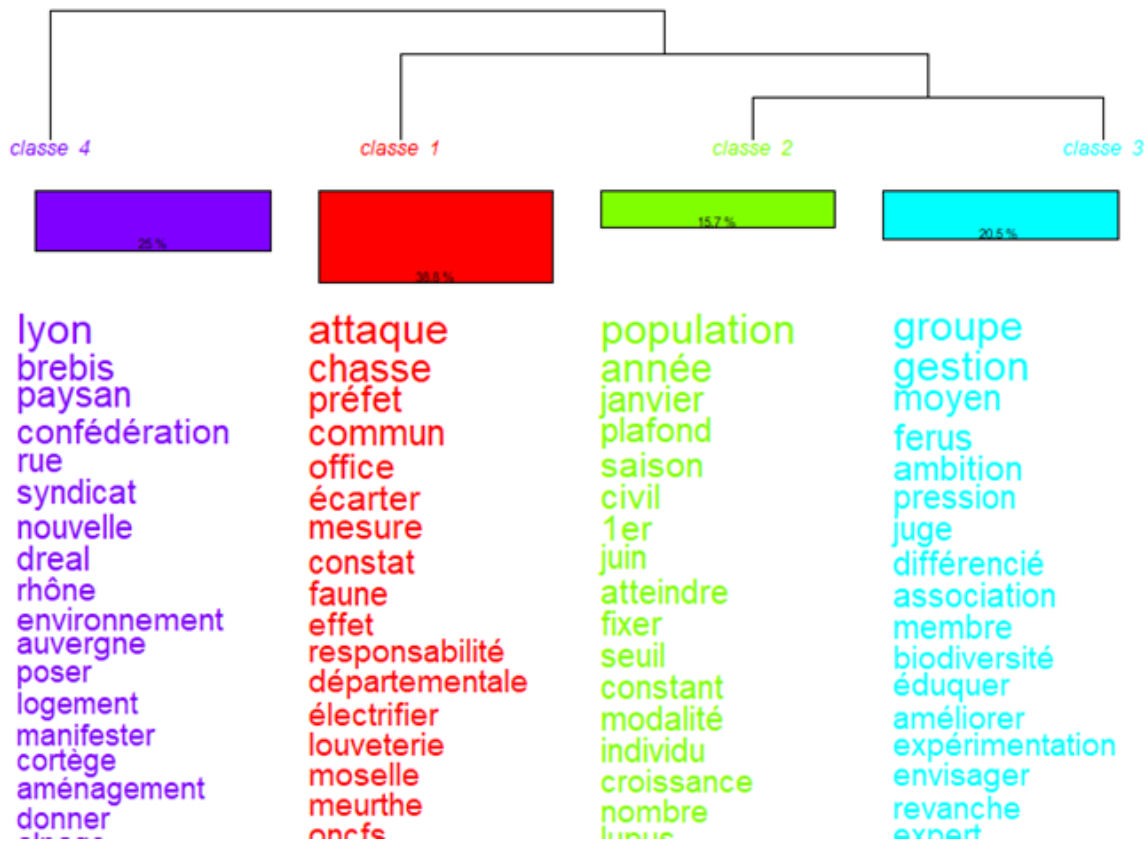
⁵ « Plan national d'actions 2013-2017 sur la conservation du loup et la protection des élevages » (Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, avril 2013), <https://agriculture.gouv.fr/plan-daction-national-loup-2013-2017-conservation-du-loup-et-protection-des-elevages>.

⁶ Ministère de la Transition écologique et solidaire, « Consultation publique sur le projet de Plan national d'actions 2024-2029 sur le loup et les activités d'élevage », Consultation ouverte du public, 14 novembre 2023, <http://www.vie-publique.fr/consultations/291797-projet-de-plan-national-dactions-2024-2029-sur-le-loup-et-lelevage>.

■ Analyse Iramuteq

Iramuteq analyse principalement les changements de mots-clés dans chaque période : Pour ce faire, Iramuteq catégorise les mots les plus fréquents du corpus et les classe en fonction de leur poids, puis les présente sous la forme d'un graphique AFC (analyse factorielle des correspondances) montrant les liens entre les catégories et la distribution des points de discussion.

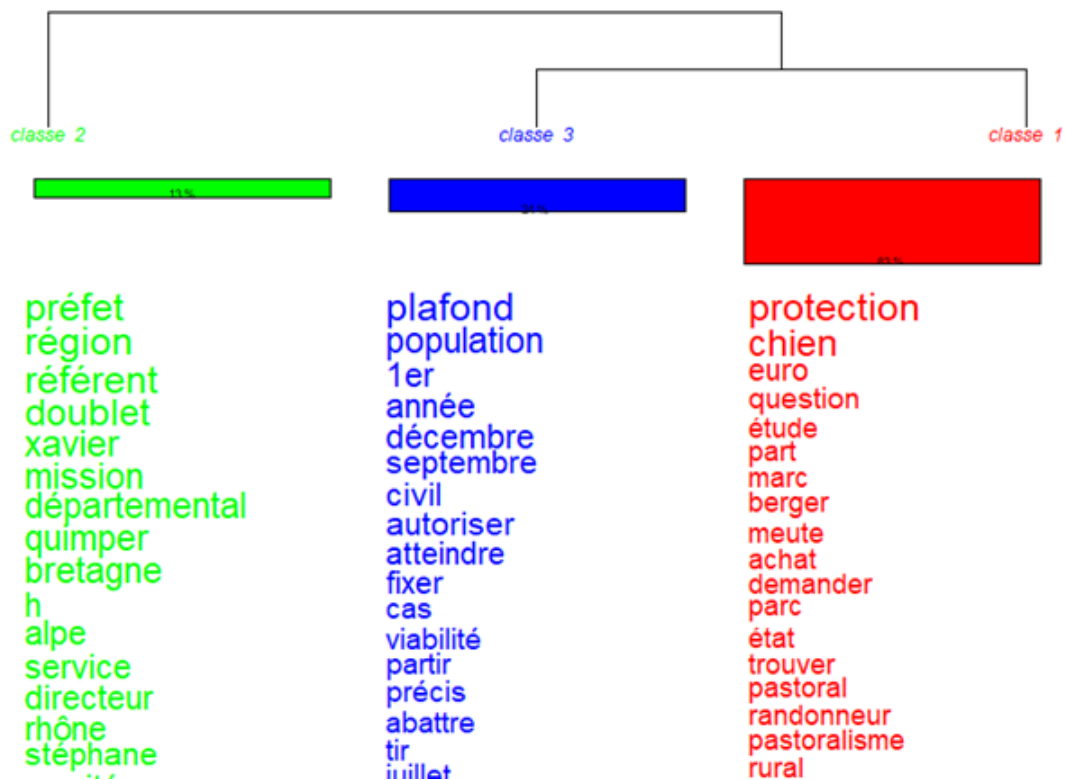
- Dans les premières années (2013-2017):



Résultat du Iramuteq: dendrogramme de mots (2013-2017)

L'attention est portée sur la discussion de la population de loups, qui augmente régulièrement sous protection, avec les premiers signes de conflits entre loups et bergers. La classe 1 décrit les attaques de loups sur les moutons et le comportement des bergers pour les protéger. La classe 2 fournit une explication au phénomène décrit dans la classe 1 : l'augmentation du nombre de loups. La classe 3 décrit les préoccupations des organisations de protection des animaux telles que FERUS face à ce phénomène. La classe 4 montre les lieux des attaques de loups et les zones qui en ont souffert.

- À moyen terme (2018-2022):



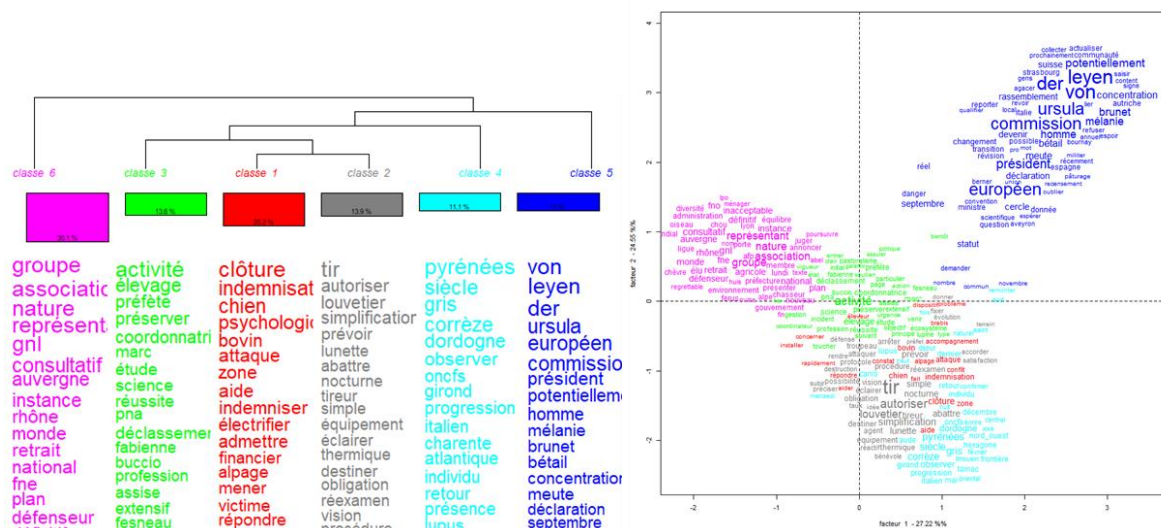
Résultat du Iramuteq: dendrogramme de mots (2018-2022)

Ce segment d'événements est plus ciblé, étant divisé en trois classes de discussion.

La classe 1 présente le concept des chiens de protection de troupeaux (CPT), l'une des mesures mises en avant par le PNA au cours de cette période pour permettre aux éleveurs de se protéger. La classe 2 a introduit la politique d'entraide des préfets, qui était également une nouvelle approche proposée par le PNA. Cependant, cette politique n'a pas été largement mise en œuvre. La classe 3 pose la question de la précision des comptages de loups. Beaucoup pensent que l'approche technique des meutes de loups est erronée et que le nombre réel de loups est beaucoup plus élevé que le décompte officiel, ce qui explique la fréquence des attaques.

On constate que les attaques de loups ont été plus importantes au cours de cette période qu'au cours de la période précédente.

- Actuel (2023):



Résultat du Iramuteq: dendrogramme de mots (gauche) et AFC (droit) (2023)

Les points de discussion pour 2023 sont très fragmentés et ont été divisés en six classes, mais selon le diagramme AFC, ils peuvent être brièvement divisés en quatre catégories : la politique du nouveau PNA introduit en 2023 (Classe 5), l'insatisfaction des organisations par rapport à la politique (Classe 6), la discussion de la manière dont la politique a été mise en œuvre et les résultats (Classe 1, 2 et 3), et la validité scientifique de la politique actuelle de la discussion (Classe 4). Outre l'abattage légal des loups, d'autres méthodes de protection des éleveurs sont discutées, telles que l'augmentation des clôtures, l'augmentation du nombre de CPT et l'électrification des clôtures de protection. On constate que des éleveurs et professionnels associés ont essayé de trouver des moyens d'empêcher les loups d'être abattus tout en empêchant les moutons d'être attaqués.

Il s'agit d'une période de conflit sans précédent entre les éleveurs, organisations de défense de l'environnement et les services gouvernementaux, le PNA voulant adopter une approche plus simple et moins coûteuse pour protéger les intérêts du bétail, mais apparemment cela n'a pas été soutenu, les organisations de défense de l'environnement proposant ce qu'ils considèrent comme une méthode de protection réalisable, mais plus difficile à suivre et plus coûteuse à mettre en œuvre.

■ Le loup, élément perturbateur

Le loup ayant disparu pendant plus d'un demi-siècle, son retour perturbe des territoires qui s'étaient accoutumés à son absence. Cet animal a en effet un impact tant environnemental qu'économique pour les éleveurs là où il est présent. La question de l'étendue de la menace qu'il représente reste cependant débattue. Enfin, son retour perturbe certaines activités humaines, au-delà du pastoralisme.

■ Le loup est-il une menace réelle ?

Pour établir le Plan Loup, le Groupe National Loup (GNL) s'est posé la question de la dangerosité du loup à la fois pour le bétail et pour l'homme. En effet, les prises de position du gouvernement sur ce sujet influent grandement sur l'opinion publique et ont un impact direct sur la gestion du loup sur le territoire français.

Tout d'abord, même si la majorité des éleveurs est d'accord avec les associations de protection du loup pour dire que le loup ne pose pas de réelle menace pour l'homme car il serait un animal craintif, des déclarations de certaines figures publiques mettent en cause cette pensée. Ursula von der Leyen, présidente de la Commission Européenne, a déclaré à titre personnel juste avant la publication du dernier Plan Loup :

« La concentration de meutes de loups dans certaines régions européennes est devenue un réel danger pour le bétail et, potentiellement, pour l'homme »⁷

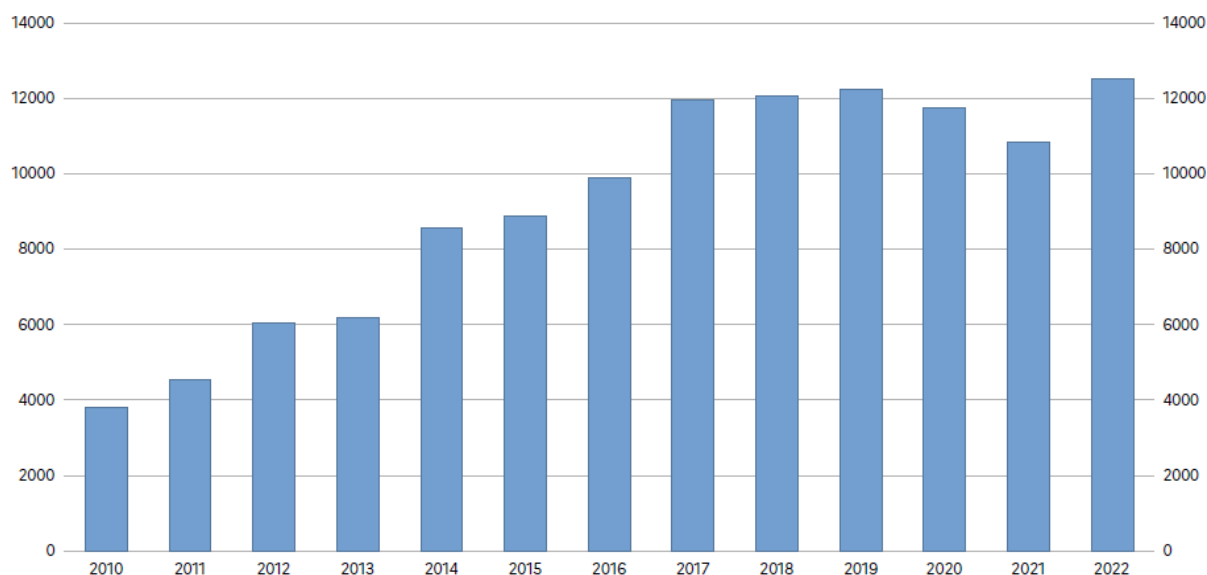
Cette affirmation semble suggérer que le loup pourrait attaquer les humains. Le Large Carnivore Initiative for Europe (LCIE), un groupe d'experts œuvrant pour la protection des grands carnivores en Europe, et reconnu par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature, a effectué en 2002 une étude européenne sur les attaques de loups sur l'homme au XXème siècle. Cette étude montre que les rares attaques de loups sur l'homme sont dues à trois causes principales, dont les experts soulignent le caractère exceptionnel : la rage, la défense du loup qui se sent attaqué par un humain et la prédation en cas de faim extrême (dans un environnement particulièrement hostile au loup par exemple)⁸. Ces cas très particuliers ne justifient pas a priori selon le LCIE une crainte forte vis-à-vis du loup, et c'est un argument avancé par bon nombre d'associations pour contredire les propos d'Ursula von der Leyen. Ainsi, des associations de défense du loup comme Ferus accusent ces figures politiques de détourner le débat autour du loup et d'en exagérer la dangerosité, afin de justifier une politique plus sévère dans le but de gagner des parts d'électorat rural⁹.

⁷ Virginie Malingre, « Pour Ursula von der Leyen, le loup est un « réel danger pour le bétail et potentiellement pour l'homme » en Europe », *Le Monde.fr*, 5 septembre 2023, https://www.lemonde.fr/planete/article/2023/09/05/pour-ursula-von-der-leyen-le-loup-est-un-reel-danger-pour-le-betail-et-potentiellement-pour-l-homme-en-europe_6187966_3244.html.

⁸ John Linnell et al., *The Fear of Wolves: A Review of Wolf Attacks on Humans*, NINA Oppdragsmelding, vol. 731, 2002, <https://doi.org/10.13140/RG.2.2.15258.11201>.

⁹ Fabrice Pouliquen, « Plan loup : La gestion de l'animal est-elle à un tournant en France ? », *20 minutes*, 20 septembre 2023, <https://www.20minutes.fr/planete/animaux/4053856-20230920-plan-loup-gestion-animal-tournant-france>.

En revanche, en ce qui concerne la dangerosité du loup pour le bétail, les associations de protection du loup s'accordent avec les éleveurs pour dire que le loup est un danger si les troupeaux ne sont pas protégés. En effet, le loup est un animal carnivore qui attaque des proies pour se nourrir. Dans les régions où le bétail abonde, celui-ci est une source d'alimentation qui peut être plus facile pour le loup que les proies sauvages. Le graphique ci-dessous recense les données officielles sur les victimes d'attaques de loups en France (uniquement le bétail). Ces données permettent au gouvernement d'évaluer l'impact du loup sur le bétail. On constate qu'après une croissance du nombre de victimes entre 2010 et 2017, depuis 2017, ce nombre s'est stabilisé autour de 12000 victimes par an.



Évolution du nombre de victimes dues au loup depuis 2010 (source : Info Loup n°40 - Bilan 2022)

Cependant, l'impact réel du loup sur les populations ovines fait débat. L'Association pour la Protection des Animaux Sauvages (ASPAS) affirme par exemple que :

« Le loup n'est autre que le bouc émissaire idéal pour détourner l'attention des véritables problèmes d'une filière ovine en crise »¹⁰

Selon eux, les attaques d'animaux sauvages sur les troupeaux ovins sont trop rapidement imputées aux loups et une partie des attaques recensées officiellement sur déclaration des éleveurs serait en réalité due à d'autres prédateurs, comme des chiens errants, qui ne donnent pas lieu à des indemnités. Il est donc plus intéressant pour un éleveur victime d'une attaque de l'attribuer au loup. Ces informations restent difficiles à vérifier, et l'Etat doit se reposer sur le retour d'expérience des éleveurs pour établir ses statistiques.

En fin de compte, il y a tout de même un consensus pour dire que le loup est une menace pour le bétail si celui-ci n'est pas protégé. Cependant, pour comprendre les positions divergentes de chacun des acteurs impliqués dans la controverse, il est nécessaire de s'intéresser à leur ressenti sur les impacts du loup dans les territoires qu'il occupe.

¹⁰ « Campagne pour la connaissance et la protection du loup », ASPAS (blog), consulté le 21 janvier 2024, <https://www.aspas-nature.org/nos-combats/loup/>.

■ Clé de voute ou menace environnementale ?

Avec l'augmentation de la population de loups sur le territoire français, la dynamique environnementale des territoires a été modifiée, de manière positive ou négative selon les acteurs. En effet, le loup appartenant à la catégorie des grands prédateurs, sa présence dans un écosystème a un effet régulateur sur la population de certains animaux.

Des études d'experts sur la question des grands prédateurs montrent que la présence du loup a un fort impact sur la biodiversité dans les régions concernées. L'existence d'un tel prédateur a pour effet de limiter la surpopulation d'espèces invasives comme les sangliers ou les cerfs qui peuvent avoir une influence considérable sur les cultures et la biodiversité locale. Outre la surpopulation de ces espèces, en l'absence de prédateurs, les cervidés ont moins de raisons de se déplacer pour éviter d'être ciblés comme proies. Or ces espèces ravagent les sous-bois et mangent l'écorce des jeunes arbres les empêchant ainsi de se développer.

« En l'absence de prédateurs des cervidés, 90 % de la végétation du sous-bois disparaissait »¹¹

La perte de végétation due à ces espèces peut ensuite se répercuter en perte de biodiversité animale, puisque d'autres espèces n'ont plus les éléments nécessaires à leur survie. La présence du loup serait donc désirable car elle permettrait une régulation naturelle des espèces invasives.

« Si on enlève le prédateur du système, on enlève quelque chose qui a joué un rôle essentiel dans la construction de la vie telle qu'on la connaît. »¹²

Il est important toutefois de noter que, toujours selon ces experts, le loup ne provoquerait jamais la disparition de sa proie : sans proie le loup ne pourrait plus subsister. Ainsi, la population de loups sur un territoire donné serait limitée par la population de ses proies. Le loup ne se multiplierait pas sans fin, il serait lui aussi soumis aux limites de l'écosystème dans lequel il évolue.

Cependant, du point de vue de l'homme, la présence du loup n'a pas qu'un impact bénéfique. Certaines communes, comme Chichilianne (Isère) qui est localisée dans une région où il y a des loups, rapportent un sentiment d'insécurité des promeneurs et les éleveurs considèrent que le loup interfère avec certaines activités humaines comme l'élevage. Ces derniers accusent aussi parfois le loup de détruire la biodiversité des cervidés et celle des prairies, qui dépendent du pâturage.

¹¹ Jean-Louis Martin, Simon Chamailé-Jammes, et Donald M. Waller, « Deer, Wolves, and People: Costs, Benefits and Challenges of Living Together », *Biological Reviews of the Cambridge Philosophical Society* 95, n° 3 (juin 2020): 782-801, <https://doi.org/10.1111/brv.12587>.

¹² Martin, Chamailé-Jammes, et Waller.

■ Quel impact économique du loup ?

Au-delà de l'aspect environnemental, le loup a une influence sur l'économie des territoires dans différents secteurs comme le tourisme ou la sécurité. Ainsi, dans le parc du Mercantour, le parc d'observation du loup en semi-liberté de Saint Martin de Vésubie a rapporté un chiffre d'affaires de 1,5 M d'euros et une affluence de 65 000 visiteurs par an en moyenne sur les dernières années pré-Covid¹³, ce qui montre l'augmentation d'attractivité de la région grâce au loup. Nombre d'activités économiques sont directement liées à leur environnement et toute modification de l'écosystème a un effet positif ou négatif sur celles-ci.

La présence du loup dans une région a un véritable impact sur le tourisme et certains acteurs (communes, entreprises...), soutenus par les associations de défense du loup, cherchent à en faire un levier de développement économique local. En Europe, un projet d'écotourisme fondé sur la présence du loup dans les Alpes est porté par le programme LIFE WolfAlps EU. FERUS donne également l'exemple des parcs nationaux américains du Wyoming et du Montana qui ont profité de la réintroduction du loup en 1995 "à hauteur de 35 millions de dollars par an"¹⁴.

Cependant, les mesures de précaution et de sécurité dues à la présence du loup peuvent également avoir un impact négatif sur le tourisme, comme l'estime dans ses conclusions le Groupe de travail sur les Chiens de Troupeaux, de la Commission des Affaires Economiques.

« Lorsque les chemins sont fermés et les promenades interdites, à cause des divagations paniquées des troupeaux ou de l'agressivité déviante des chiens de garde, l'image du territoire se dégrade et les réservations hôtelières chutent - et notamment le camping à la ferme et les gîtes qui sont des ressources complémentaires pour les éleveurs et les agriculteurs. »¹⁵

Selon une enquête menée en 2021 par le Réseau Pastoral Auvergne Rhône Alpes et le Centre d'Etudes et de Réalisations Pastorales Alpes-Méditerranée (CERPAM), "lorsque le chien [de protection] ne fait qu'aboyer, 40 % des répondants considèrent déjà la rencontre comme mauvaise" alors que "l'aboiement est un comportement recherché afin d'alerter le berger et de dissuader tout étranger au troupeau de s'approcher"¹⁶. Selon cette même enquête, 11% des répondants ayant subi une mauvaise rencontre avec un chien de protection affirment cesser toute activité en montagne.

De plus, les mesures de protection ont des coûts très importants et la question du financement de ces mesures reste un sujet pour les éleveurs. En effet, actuellement, pour pouvoir prétendre à une indemnisation de l'Etat, ces derniers doivent avoir mis en place au moins 2 des 3 moyens de protection préconisés : parcs électrifiés, gardiennage et chiens de

¹³ Manon Hamiot, « Neuf mois après la tempête Alex, le parc Alpha rouvre ses portes dans le Mercantour », *France 3 Provence-Alpes-Côte d'Azur*, 14 juillet 2021, <https://france3-regions.francetvinfo.fr/provence-alpes-cote-d-azur/alpes-maritimes/neuf-mois-apres-la-tempete-alex-le-parc-alpha-rouvre-ses-portes-dans-le-mercantour-2179858.html>.

¹⁴ Audrey Anzil, « Le tourisme lié aux loups et leur chasse ne font pas bon ménage », *FERUS* (blog), 5 août 2016, <https://www.ferus.fr/actualite/le-tourisme-lie-aux-loups-et-leur-chasse-ne-font-pas-bon-menage>.

¹⁵ Fauvel et Franck Leard, *Chichilianne : le loup, l'eau et les communs*, 369 éditions /Les éditions Cité du design, 2019, <https://www.citedudesign.com/fr/a/chichilianne-le-loup-leau-et-les-communs-1039>.

¹⁶ Réseau Pastoral Auvergne-Rhône-Alpes et CERPAM, « Mon expérience avec les chiens de protection », Recueil de témoignages, 24 février 2022, https://www.echoalp.com/documents/MECP_Synthese_2021.pdf.

protection¹⁷. Ces moyens sont en grande partie subventionnés par l'Etat et le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER). À titre d'exemple, les subventions publiques pour les chiens de protection s'élevaient à 2,6 millions d'euros en 2019 (11% des dépenses d'aide à la protection des troupeaux, pour un total d'environ 25 M d'euros)¹⁸. Beaucoup d'éleveurs saluent l'existence de ces aides, mais déplorent un montant trop faible.

Par ailleurs, certaines communes se plaignent que la présence du loup ait également des coûts indirects pour elles qui peuvent être conséquents. Dans la commune de Chichilianne en Isère, le moyen utilisé pour protéger les troupeaux des loups est la pose de clôtures électriques¹⁹. Outre le coût direct de ces clôtures, le confinement des troupeaux dans les hauteurs provoque la pollution des sources d'eau (en particulier due aux excréments). La commune a donc dû prendre en charge l'approvisionnement en eau potable des usagers ce qui rajoute un poids économique important.

Enfin, selon les biologistes, la présence du loup engendre un comportement différent des cervidés suivant les situations, ce qui a différentes conséquences sur les activités humaines. Ainsi, une étude effectuée dans le Wisconsin conclut que la présence du loup mène les cervidés à être moins intrépides. Une diminution significative des collisions entre cervidés et voitures (24% en moyenne) a pu être observée depuis la réintroduction du prédateur. Les économies réalisées sont estimées dans cet État à 63 fois l'impact négatif économique du loup sur les troupeaux²⁰. Or, les dommages entraînés par ces collisions en Europe sont de l'ordre du milliard d'euros par an²¹. Une présence accrue du loup pourrait donc, selon cette étude, réduire drastiquement ces coûts, d'une proportion bien supérieure aux dépenses réalisées pour la protection des troupeaux et l'indemnisation des éleveurs.

Enfin et surtout, un secteur économique qui s'estime particulièrement touché par la présence du loup est le pastoralisme, qui se sent menacé par ce prédateur, à cause de la pression intense que celui-ci exerce sur les troupeaux, le portefeuille et la tranquillité mentale des éleveurs.

■ Le pastoralisme en voie de disparition ?

L'équilibre délicat entre la protection des troupeaux, la préservation des écosystèmes locaux et la réponse humaine à ces défis nécessite une introspection profonde de la part des éleveurs. Pour les acteurs, défenseurs comme opposants au retour du loup, il est impératif d'évaluer si les réponses actuelles contribuent à la pérennité du pastoralisme ou si elles exacerbent les défis déjà présents et de s'interroger sur la résilience d'un système qui affecte désormais négativement son propre environnement écologique.

¹⁷ Pascale Boyer et Bénédicte Taurine, « Conclusions du groupe de travail sur les chiens de troupeau », Groupe de travail parlementaire de l'Assemblée Nationale, février 2020.

¹⁸ Boyer et Taurine.

¹⁹ Fauvel et Leard, *Chichilianne : le loup, l'eau et les communs*.

²⁰ Raynor, Grainger, et Parker, « Wolves Make Roadways Safer, Generating Large Economic Returns to Predator Conservation ».

²¹ Romain Hecquet, « Des loups, des cerfs... et nous », *CNRS Le journal*, 26 février 2020, <https://lejournel.cnrs.fr/articles/des-loups-des-cerfs-et-nous>.

Les agriculteurs, et plus encore les éleveurs, protestent contre ces modifications profondes, parfois préjudiciables et qui vont jusqu'à remettre en question leur mode de vie. La tradition pastorale, inscrite dans le tissu social de certaines régions, se voit aujourd'hui tiraillée par les contours complexes du débat. Au cœur de cette tempête conceptuelle, les défenseurs du loup, souvent perçus comme les gardiens de la biodiversité, posent des questions cruciales touchant à la pérennité même de ce mode de vie.

En effet, la prédation modifie les habitudes des bergers et *ipso facto* leur impact sur l'environnement. Par exemple, la vigilance constante exige des éleveurs des va-et-vient réguliers vers les bergeries. Certes nécessaire pour la protection des troupeaux, cette dynamique a un coût écologique : les traces de ces déplacements incessants se matérialisent par l'érosion des drailles, ces sentiers traditionnels empruntés par les troupeaux depuis des générations²².

Face à la pression du loup, de nombreuses réponses émergent, dont celle des parcs de confinement. Une solution en apparence protectrice, mais qui remet en question l'essence même du pastoralisme des "grands espaces". Ces enclos, destinés à sécuriser les animaux, génèrent des préoccupations : l'accumulation de déjections à l'intérieur de ces espaces confinés devient une source potentielle de contamination des eaux et de pathologies pour le troupeau. De plus, ces concentrations de bétail altèrent les dynamiques de pâturage et fragilisent l'équilibre écologique local²³.

Dans ce ballet d'adaptations, la controverse invoque un nouvel acteur. Les chiens de protection apparaissent comme des personnages centraux²⁴. On en compte près de 5000 sur le territoire métropolitain en 2022, voire plus en considérant les kangals, non comptabilisés bien que plus agressifs que les patous. Ces gardiens à quatre pattes, conçus pour contrer la prédation des loups, brouillent les équilibres naturels²⁵. Leurs attaques sur la faune sauvage ont un impact dépassant la simple protection des troupeaux²⁶. La destruction de nids d'oiseaux nicheurs, telle celle du courlis cendré en Bretagne, souligne une dimension négligée de cette stratégie, mettant en danger la biodiversité environnante²⁷.

Pour endiguer la menace, la chasse au loup s'est développée et a dû être légiférée avec des quotas de prélèvement atteignant 19% de la population estimée par an²⁸. Une mesure visant à réguler les effectifs, mais qui, paradoxalement, soulève des interrogations cruciales sur la régulation naturelle, directement liée à la diminution artificielle de la population lupine. Finalement, les tirs de prélèvement peuvent se révéler contre-productifs : sur les fronts de

²² Marie Laurent, *Résilience et pastoralisme de montagne en France* (FrancoAngeli, 2022), <https://library.oapen.org/handle/20.500.12657/60516>.

²³ Laurent.

²⁴ « Plan loup : concilier les activités d'élevage avec la présence de l'espèce », Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, 5 juin 2019, <https://agriculture.gouv.fr/plan-loup-concilier-les-activites-delevage-avec-la-presence-de-lespece>.

²⁵ Boyer et Taurine, « Conclusions du groupe de travail sur les chiens de troupeau ».

²⁶ R. Dumez et al., « Expertise scientifique collective sur les aspects sociologiques, culturels et ethnologiques de la présence du loup en France » (Paris: Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, Muséum national d'Histoire naturelle, 2017).

²⁷ Patrick Duncan et al., « Avis délibéré du Comité d'Experts sur la Gestion Adaptative (CEGA) relatif à l'espèce Courlis cendré *Numenius arquata* » (CEGA, 13 mai 2019).

²⁸ « Arrêté du 23 octobre 2020 fixant les conditions et limites dans lesquelles des dérogations aux interdictions de destruction peuvent être accordées par les préfets concernant le loup (*Canis lupus*) », Pub. L. No. JORF n°0263 du 29 octobre 2020 (2020), <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042472061>.

recolonisation, ces derniers mènent à un éclatement des meutes qui, plus petites, se rabattent sur les troupeaux qui sont des proies plus faciles²⁹.

En définitive, ces nuances et tensions convergent vers une interrogation fondamentale sur la résilience du pastoralisme face à la présence insistante du loup.

■ L'impact psychologique sur les éleveurs

Néanmoins, le mécontentement de la population agricole va au-delà de la métamorphose de leur métier. Pour le comprendre, il faut prendre en compte l'impact véritable des attaques de loups, qui dépasse les pertes matérielles³⁰.

“Les compensations financières sont loin d'être adéquates. Elles ne couvrent pas les coûts réels engendrés par les attaques de loups, que ce soit pour les soins vétérinaires, la perte de revenus due à la mort des animaux, ou les perturbations dans nos routines de travail. Les compensations actuelles ne tiennent pas suffisamment compte des répercussions à long terme sur notre activité.”

- Éleveur ovin dans les Vosges (88)

Du côté des bêtes, les coûts des soins vétérinaires, l'amaigrissement du bétail dû au stress et les fausses-couches des femelles porteuses traumatisées aggravent les retombées économiques³¹. Au niveau du troupeau, le changement brutal de comportement des animaux traumatisés induit des risques, avec des animaux potentiellement dangereux pour eux-mêmes, le troupeau, voire l'éleveur. Cette influence perturbatrice rend également le troupeau plus difficile à manœuvrer, affectant ainsi la gestion quotidienne de l'élevage³². Pour les éleveurs, les implications psychologiques sont préoccupantes. Les démarches d'indemnisation lourdes et la nécessité d'une vigilance jour et nuit, ajoutent à la charge mentale d'agriculteurs souvent débordés et la gestion des carcasses laissées par les attaques ajoutent une dimension pratique difficile à gérer au quotidien³³.

“Je comprends que la biodiversité soit importante, mais cela ne devrait pas se faire au détriment de nos moyens de subsistance. Les loups ont des prédateurs naturels dans nos écosystèmes, et ils ne devraient pas être autorisés à proliférer au point de menacer notre élevage. Il doit y avoir un équilibre, mais actuellement, cet équilibre est rompu.”

- Autre éleveur ovin dans les Vosges (88)

Cette charge psychologique s'ajoute au fardeau d'une population déjà touchée par les problématiques de santé mentale : en 2016, parmi le 1,6 million d'assurés du régime agricole d'au moins 15 ans, 529 suicides ont été enregistrés. Le risque de suicide des assurés de la

²⁹ Oksana Grente, « Understanding the depredation process in grey wolf (*Canis lupus*) and its interactions with lethal measures: focus in the French Alpine Arc » (Université de Montpellier, 2021).

³⁰ Entretiens avec quatre éleveurs des Vosges.

³¹ « Dossier de presse loup : l'Etat mobilisé pour concilier les activités d'élevage et la préservation de l'espèce » (Ministère de la transition écologique et solidaire, Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, juin 2019), <https://agriculture.gouv.fr/plan-loup-concilier-les-activites-delevage-avec-la-presence-de-lespece>.

³² Laurent Garde et Michel Meuret, « Quand les loups franchissent la lisière » (CERPAM, INRA, janvier 2017), <https://cerpam.com/guides-plaquettes-etudes/quand-les-loups-franchissent-la-lisiere/>.

³³ Entretiens avec quatre éleveurs des Vosges.

Mutualité sociale agricole (MSA) entre 15 et 64 ans est supérieur de 43,2% à celui des assurés de l'ensemble des régimes de la sécurité sociale. Au-delà de 65 ans, le risque de suicide est multiplié par 2³⁴.

Ainsi, la population agricole, confrontée au retour du loup en France, se sent délaissée face aux attaques de ce prédateur, face à la timidité de la législation et aux accusations des associations écologistes en réponse aux éventuels tirs.

³⁴ MSA - Santé Sécurité en Agriculture, « Risques psychosociaux », *MSA - Santé Sécurité en Agriculture* (blog), consulté le 20 décembre 2023, <https://ssa.msa.fr/risque/risques-psychosociaux/>.

■ Gérer le loup : un compromis est-il possible ?

■ (Dé)protéger le loup ?

Depuis le traité de Berne en 1979³⁵, puis réaffirmé en 1992 par la directive européenne "Habitats"³⁶, les loups en France bénéficient du statut de "protection stricte", soumis à quelques dérogations³⁷. Ces exceptions visent à concilier la préservation de l'espèce avec les préoccupations liées aux dommages potentiels aux cultures, au bétail, et aux enjeux de santé publique. Cependant, une évolution marquante se dessine, symbolisée par la volonté européenne exprimée en décembre 2023, qui envisage un passage à un statut de "protection simple" plus flexible³⁸.

Pour envisager les problématiques de ce changement de statut du loup, il faut connaître le nombre de prédateurs sur le territoire. Les méthodes actuelles de comptage, basées sur le suivi d'indices sur le terrain (excréments, carcasses)³⁹, estiment à 624 le nombre de loups en France à la sortie de l'hiver 2020-2021⁴⁰. Néanmoins, ces méthodes suscitent des débats, le monde agricole et certains experts soutenant qu'elles pourraient sous-estimer la population réelle des loups⁴¹.

Cette estimation de la population lupine soulève une interrogation cruciale quant à la déprotection de l'espèce. Les rapports, soutenus et mis en avant par les éleveurs, indiquent une certaine stabilité démographique, qui met en lumière le fragile compromis, entretenu par l'administration, entre la préservation de l'écosystème et la protection des intérêts économiques des éleveurs, confrontés à des coûts de prédation considérables (voir *supra*).

En effet, la présence du loup présente des défis économiques majeurs, avec des coûts estimés à 80 000 euros par loup et par an⁴². Cette tension entre la nécessité de préserver l'écosystème et la réalité des pertes financières liées à la prédation soulève des interrogations

³⁵ Council of Europe, Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (STE n° 104).

³⁶ « Directive "Habitats, Faune, Flore" - DIRECTIVE 92/43/CEE DU CONSEIL du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages », Pub. L. No. JO L 206 du 22.7.1992 (1992), <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX%3A01992L0043-20130701>.

³⁷ Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, Ministère de la Transition énergétique, et Secrétariat d'Etat chargé de la Mer, « Projet d'arrêté fixant les conditions et limites dans lesquelles des dérogations aux interdictions de destruction peuvent être accordées par les préfets concernant le loup (*Canis lupus*) » (2023), <https://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/projet-d-arrete-fixant-les-conditions-et-limites-a2941.html>.

³⁸ « La Commission européenne veut assouplir la protection des loups dans l'UE », *Le Monde.fr*, 21 décembre 2023, https://www.lemonde.fr/international/article/2023/12/21/la-commission-europeenne-veut-assouplir-la-protection-des-loups-dans-l-ue_6207060_3210.html.

³⁹ Office français de la biodiversité (OFB), « Suivi et indices de présence », *Le loup en France* (blog), 25 juillet 2018, <https://www.loupfrance.fr/suivi-du-loup/suivi-indices/>.

⁴⁰ Le loup en France, « Bilan du suivi hivernal de la population de loups - Hiver 2020-2021 », Rapport de suivi de la population de loup (OFB, 27 juillet 2021), <https://www.loupfrance.fr/bilan-du-suivi-hivernal-de-la-population-de-loups-hiver-2020-2021/>.

⁴¹ Chambres d'agriculture France, « Une estimation approximative de la population de loups, FNSEA/JA/FNO/FNB/FNC et Chambres d'agriculture France claquent la porte du groupe national loup », 3 juillet 2023, <https://chambres-agriculture.fr/actualites/toutes-les-actualites/detail-de-lactualite/actualites/une-estimation-approximative-de-la-population-de-loups-fnseajafnofnbnfc-et-chambres-dagricult/>.

⁴² Chambres d'agriculture Provence-Alpes-Côte d'Azur, « Le coût de la prédation estimé à 80 000 euros par loup et par an (INRA) », 26 mars 2019, <https://paca.chambres-agriculture.fr/les-actualites-proches-de-vous/detail-de-lactualite/actualites/le-cout-de-la-predation-estime-a-80-000-euros-par-loup-et-par-an-inra/>.

quant à l'avenir de la politique de protection du loup en France. Selon la Commission européenne, la France s'approche du seuil de déprotection⁴³.

Ainsi, le débat entre associations écologistes, militantes du retour du loup, et les éleveurs, confrontés aux attaques et la menace constante qui y est liée semble inextinguible. La préservation d'une espèce emblématique est opposée aux réalités économiques des éleveurs, laissant le délicat problème de la cohabitation à une administration qui ne sait sur quel pied danser.

L'orientation s'est néanmoins précisée au début de l'année 2024, lorsque l'État Français a décidé d'accompagner la Commission Européenne dans le sens d'un abaissement du statut de protection du loup. Une décision qui n'a pas manqué de provoquer de vives réactions : la joie des éleveurs s'est opposée à l'indignation des associations⁴⁴.

■ Vivre ou laisser vivre le loup ? Les tirs de protection et de régulation

L'histoire des prédateurs du loup par des humains en France remonte au XIXe siècle⁴⁵. D'après le livre « Le loup » écrit par Jean-Marc Landry, qui vise à renforcer la protection des grands prédateurs tels que le loup, l'ours et le lynx, le XIXe siècle a été témoin d'une chasse humaine excessive et d'une déforestation massive, entraînant la réduction drastique voire l'élimination des populations de grands herbivores sauvages, source naturelle de nourriture pour les loups⁴⁶. Par conséquent, au moins 5 000 loups ont été abattus en Picardie au XIXe siècle⁴⁷. Privés de leurs proies, les loups se sont tournés vers les animaux d'élevage, entraînant des conflits croissants avec les éleveurs. La législation française de 1882 préconisant l'élimination du loup⁴⁸ a conduit à des mesures drastiques, avec plus de 1 300 loups éradiqués en 1883, et des centaines chaque année jusqu'en 1902⁴⁹. Les méthodes utilisées incluaient la chasse par des lieutenants de louveterie, le piégeage, l'empoisonnement à la strychnine ou à la noix vomique dissimulée dans des cadavres. Cette période a également vu l'instauration d'une prime pour tuer un loup, incitant à une chasse incessante. Ces pratiques s'inscrivent dans l'héritage d'une longue histoire de tirs de loups en France, qui persiste encore aujourd'hui malgré la protection légale accordée à cette espèce.

⁴³ Valérie Baduel, Loïc Dombreval, et Christian Le Coz, « Parangonnage sur la politique publique du loup » (Conseil Général de l'Alimentation de l'Agriculture et des Espaces ruraux (CGAAER), Inspection Générale de l'Environnement et du Développement Durable (IGEDD), juillet 2023), <https://www.igedd.developpement-durable.gouv.fr/parangonnage-sur-la-politique-publique-du-loup-a3812.html?lang=fr>.

⁴⁴ « L'Union européenne tentée de baisser le niveau de protection du loup », *Le Monde.fr*, 9 janvier 2024, https://www.lemonde.fr/planete/article/2024/01/09/l-union-europeenne-tentee-de-baisser-le-niveau-de-protection-du-loup_6209731_3244.html.

⁴⁵ « Quels sont les prédateurs du loup ? », *Le Mag des Animaux - Ouest France*, 22 mars 2023, <https://lemagdesanimaux.ouest-france.fr/dossier-1681-predateurs-loup.html>.

⁴⁶ « L'histoire des loups en Picardie », *Le Parisien.fr*, 9 décembre 2009, sect. /oise-60/beauvais-60000/, <https://www.leparisien.fr/oise-60/beauvais-60000/l-histoire-des-loups-en-picardie-09-12-2009-737906.php>.

⁴⁷ « Journal officiel du 4 août 1882 » (1882), <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k2012139g>.

⁴⁸ Jean-Marc Moriceau, *L'Homme contre le Loup. Une guerre de deux mille ans*, Fayard, 2011, <https://www.decitre.fr/livres/l-homme-contre-le-loup-9782213635552.html>.

⁴⁹ « Recommandations à l'usage des participants aux opérations de tirs autorisées par arrêté préfectoral » (DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), 28 juin 2017), https://www.chasseurs-drome.fr/images/m1_OTYy_guide-a-usage-des-participants-aux-operations-de-tirs-autorises-sur-la-population-de-loups-pdf.pdf.

D'après la Fédération des chasseurs de la Drôme⁵⁰, il existe plusieurs modalités de tirs autorisées sur la population de loups en France, chacune ayant des conditions spécifiques à remplir et des conséquences différentes. Voici un résumé des différentes modalités de tirs :

1. Le tir d'effarouchement : Cette modalité de tir est non létale et vise à prévenir les attaques tout en permettant aux éleveurs de mettre en place des mesures de protection. Le tir d'effarouchement peut être réalisé par un éleveur sans demande préalable, et il peut déléguer la mise en œuvre de cette opération à un ou plusieurs chasseurs.

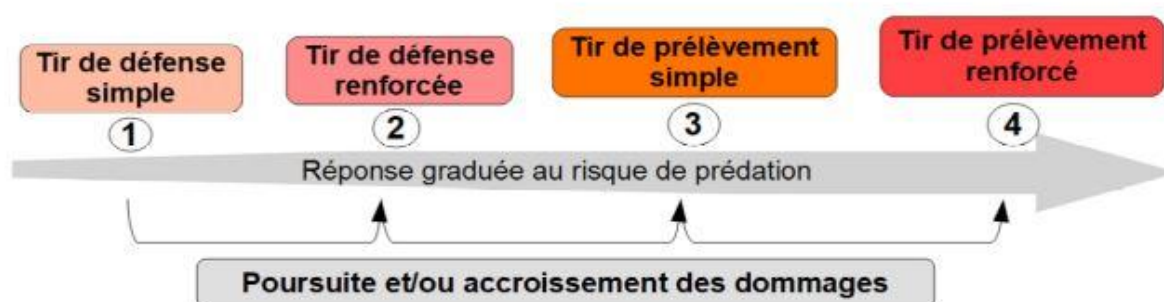
2. Le tir de défense : Cette modalité de tir est mise en œuvre pour défendre un troupeau protégé, ou pour défendre les troupeaux non protégés mais qui ne pouvaient pas l'être à cause de conditions matérielles trop délicates. Le tir de défense ne peut être réalisé que par une personne à la fois, à proximité du troupeau concerné. Si une personne est amenée à tirer en direction d'un loup, qu'il soit atteint ou non, elle doit informer l'éleveur qui devra renseigner son registre de tirs.

3. Le tir de défense renforcée : Cette modalité de tir est réalisée pour défendre un troupeau soumis à une pression de prédation importante. Le tir de défense renforcée peut réunir jusqu'à dix tireurs simultanément, à proximité immédiate des pâturages et parcours mis en valeur par le bénéficiaire et en présence de ce dernier. Si une personne est amenée à tirer en direction d'un loup, qu'il soit atteint ou non, elle doit informer l'éleveur qui devra renseigner son registre de tirs.

4. Le tir de prélèvements : Cette modalité de tir est mise en œuvre pour abattre un ou plusieurs loups afin de faire diminuer une pression de prédation caractérisée par l'importance ou la récurrence des dommages. Le tir de prélèvements ne peut s'exécuter que si les troupeaux restent exposés à la prédation. Les modalités de réalisation sont définies par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), et les participants ne sont pas autorisés à chasser au cours de l'opération. Seul le tir du loup est autorisé. Si une personne est amenée à tirer en direction d'un loup, qu'il soit atteint ou non, elle doit informer l'éleveur qui devra renseigner son registre de tirs.

5. Le tir de prélèvements renforcés : Cette modalité de tir est similaire au tir de prélèvements, mais peut s'exécuter même si les troupeaux ne sont plus exposés à la prédation. L'opération peut également être réalisée à l'occasion d'une action de chasse. Si une personne est amenée à tirer en direction d'un loup, qu'il soit atteint ou non, elle doit informer l'éleveur qui devra renseigner son registre de tirs.

⁵⁰ Préfet de la Lozère, « Défendre son troupeau contre la prédation », *Les services de l'Etat en Lozère* (blog), 6 juin 2023, <https://www.lozere.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-Risques-naturels-et-technologiques/Biodiversite/Dossier-Loup/Les-mesures-de-protection-dans-notre-departement/Defendre-son-troupeau-contre-la-predation>.

Schéma expliquant les modalités de tir de loups⁵¹

En ce qui concerne les autorisations nécessaires aux différentes modalités de tir, les critères suivants sont appliqués⁵² :

Les tirs de défense simples peuvent être autorisés dès lors que des mesures de protection sont mises en œuvre ou que le troupeau est reconnu comme ne pouvant être protégé (Art. 6).

Les tirs de défense renforcée peuvent être autorisés (Art 17) lorsque le troupeau est reconnu comme ne pouvant être protégé selon le III de l'article 6 (i.e. des tirs de défense simple), ou que le troupeau se trouve dans la situation qu'il a subi au moins trois attaques au cours des douze mois précédents.

Les tirs de prélèvement peuvent être réalisés (Art. 22) si les tirs de défense simple ont été mis en place, malgré l'installation de mesures de protection des troupeaux; et si des dommages exceptionnels sont constatés au cours des douze derniers mois; et si au moins deux autorisations de tirs de défense renforcée ont été attribuées au cours des douze derniers mois.

■ Evaluation de l'impact réel des tirs de loups

L'efficacité des tirs létaux de loups pour réduire la prédation de cette espèce sur les troupeaux domestiques fait même l'objet de débats.

Les partisans de tirs de loups soulignent souvent les effets apparemment néfastes des grandes populations de loups sur les hardes de gibier. Un exemple s'est produit en 2008, où le personnel du gouvernement a tiré sur des loups depuis des hélicoptères dans le sud de la péninsule de l'Alaska afin d'aider la survie de la harde de caribous du sud de la péninsule de l'Alaska. On pensait que les loups étaient responsables d'une chute spectaculaire de la population de la harde de caribous du sud de l'Alaska, qui comptait jusqu'à 10 000 individus

⁵¹ Arrêté du 23 octobre 2020 fixant les conditions et limites dans lesquelles des dérogations aux interdictions de destruction peuvent être accordées par les préfets concernant le loup (*Canis lupus*).

⁵² Arrêté du 23 octobre 2020 fixant les conditions et limites dans lesquelles des dérogations aux interdictions de destruction peuvent être accordées par les préfets concernant le loup (*Canis lupus*).

en 1983, pour chuter à une population de 600 animaux en 2008⁵³. En revanche, le Département de la pêche et de la chasse de l'État de l'Alaska en a estimé le nombre à 200 000 en 2011⁵⁴. Des rapports supplémentaires provenant de l'ancienne Union soviétique indiquent que, à la fin des années 1950 et au début des années 1960, lorsque l'Union soviétique a utilisé du poison pour réduire efficacement le nombre de loups, le nombre ainsi que la répartition des orignaux, sangliers et cerfs rouges ont augmenté⁵⁵.

Les opposants peuvent également trouver des documents démontrant que les tirs de loups n'ont pas d'impact positif sur les troupeaux. Selon une étude réalisée en France par Oksana Grente⁵⁶, les tirs effectués dans cinq massifs ou zones parmi neuf inspectés (Mercantour, Canjuers, le Parc naturel régional des Préalpes d'Azur, Écrins, Vanoise) ne montrent pas d'effets flagrants sur la récurrence ou le nombre ultérieurs de constats d'attaque, alors que le nombre d'attaque est même constaté plus élevé après les tirs dans l'un des massifs (Vercors). En outre, les résultats obtenus concernant les modalités de tir sont opposés aux attentes qu'on pourrait avoir, par exemple les tirs de défense renforcée semblent moins efficaces pour réduire la déprédation que les tirs de défense simple. En 2014, une étude de Washington State University a constaté que le nombre de bétail attaqué l'année suivante était positivement, et non négativement, lié au nombre de loups tués l'année précédente⁵⁷. Les risques de déprédations de bétail (attaques de loups sur les troupeaux) ont augmenté de 4 % pour les moutons et de 5 à 6 % pour les bovins malgré la mise en place de tirs de loups, jusqu'à ce que la mortalité des loups dépasse 25 %. Une hypothèse qui pourrait expliquer ce paradoxe (plus de loups tués devrait *a priori* impliquer moins d'attaques sur le bétail) est l'augmentation compensatoire des couples reproducteurs et donc du nombre de loups suite à une mortalité accrue. Après que la mortalité a dépassé 25 %, le nombre total de couples reproducteurs, de loups et de déprédations de bétail a diminué. Cependant, des taux de mortalité dépassant 25 % ne sont pas durables à long terme.

■ Avis de la société sur des tirs de loups

La régulation des tirs de loups a suscité une grande discussion parmi différents acteurs de la société.

Selon le ministère de l'Agriculture, l'objectif n'est pas de fusionner les approches, mais de maintenir une gradation dans les tirs. Ces déclarations surviennent peu de temps avant la présentation du Plan national d'action loup 2024-2029. Malgré les revendications initiales des éleveurs, le gouvernement explique que la fusion des tirs de défense simple et renforcée,

⁵³ Patricia Harper, « Wolf management report survey-inventor activities, 1 July 2008-30 June 2011 » (Alaska Department of Fish and Game, Division of Wildlife Conservation, 2012), https://www.adfg.alaska.gov/static/home/library/pdfs/wildlife/mgt_rpts/12_wolf.pdf.

⁵⁴ Mike Taras et Laura McCarthy, « Interior Alaska- Moose News », 2011, https://web.archive.org/web/20160220094623/http://www.adfg.alaska.gov/static/species/speciesinfo/moose/pdfs/interior_moose_news_fall_2011.pdf.

⁵⁵ Taras et McCarthy.

⁵⁶ Oksana Grente et al., « Tirs dérogatoires de loups en France : évaluation des effets sur les dommages aux troupeaux », *Nature* 2023, n° 5 (5 avril 2023): 65-73.

⁵⁷ Robert B. Wielgus et Kaylie A. Peebles, « Effects of Wolf Mortality on Livestock Depredations », *PLOS ONE* 9, n° 12 (3 décembre 2014): e113505, <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0113505>.

avec l'utilisation de plusieurs fusils dès la première attaque et accessible aux louvetiers, n'est pas envisagée. Cela va à l'encontre de ce que préconisait Claude Font, le secrétaire général chargé de la prédation à la Fédération Nationale Ovine (FNO), qui considérait que cette fusion respecterait l'exigence de gradation imposée par le statut "strictement" protégé du loup dans la Convention de Berne⁵⁸.

D'après Le Monde⁵⁹, un collectif de chercheurs déplore que le PNA accorde plus d'importance à l'élimination des prédateurs qu'à la recherche de moyens pour assurer leur cohabitation avec les activités d'élevage.

En tant qu'association de protection de la nature en France, œuvrant spécifiquement pour la conservation des grands prédateurs tels que l'ours, le loup et le lynx, FERUS s'oppose à la régulation des tirs de loup en soulignant à plusieurs reprises que les tirs de loups sont inefficaces dans la plupart des situations, comme le démontre l'étude d'Oksana Grente mentionnée plus haut (2021)⁶⁰. Selon l'association, seuls les moyens de protection des troupeaux, tels que la présence humaine, les chiens de protection, le regroupement nocturne et les effarouchements, sont réellement efficaces. Pour ces raisons, et à l'approche de la mise en œuvre du nouveau PNA 2023-2028, FERUS demande des contrôles sérieux et inopinés sur les moyens de protection mis en place, en particulier chez les éleveurs qui réclament des autorisations de tir de loups. L'association estime que ce n'est pas au loup de payer le prix fort des lacunes dans les moyens de protection des troupeaux, mais plutôt aux pouvoirs publics d'appliquer des règles de bon sens.

■ Des mesures de protection à double tranchant

Ces mesures instaurées par l'Etat peuvent néanmoins avoir des conséquences bien différentes que celles initialement visées. Les trois principales mesures de protection défendues par le gouvernement pour lutter contre les loups sont les chiens de troupeaux (CPT), les tirs et l'installation de clôtures pour protéger les troupeaux⁶¹.

La présence des chiens de troupeaux a avant tout un but de cohabitation avec le loup en le dissuadant de s'attaquer à des bêtes protégées. Cette méthode, prônée par les différents acteurs de la controverse, autant agriculteurs qu'associations de protection de la biodiversité, a un véritable impact pour la protection des troupeaux tout en limitant l'usage de mesures de protection plus définitives comme les tirs prônées par les chasseurs ou les agriculteurs. Cependant, les CPT représentent un investissement important pour les agriculteurs qui doivent les dresser et s'en occuper (soins vétérinaires très onéreux notamment) car les subventions de l'Etat ne sont souvent pas suffisantes pour les financer assez pour protéger efficacement les troupeaux⁶². De plus, la charge mentale induite par ces chiens est très importante car l'investissement des agriculteurs est conséquent mais les risques d'euthanasie

⁵⁸ Raphaël Lecocq, « Futur Plan loup : pas de fusion des tirs de défense », *Pleinchamp*, 14 septembre 2023, <https://www.pleinchamp.com/actualite/futur-plan-loup-pas-de-fusion-des-tirs-de-defense>.

⁵⁹ « Plan loups et activités d'élevage : « L'efficacité de la régulation des loups par des tirs n'a pas été démontrée » », *Le Monde.fr*, 30 décembre 2023, https://www.lemonde.fr/idees/article/2023/12/30/plan-loups-et-activites-d-elevage-l-efficacite-de-la-regulation-des-loups-par-des-tirs-n-a-pas-ete-demonstree_6208425_3232.html.

⁶⁰ Sandrine Andrieux, « Tirs de loup et justice : l'État pris la main dans le sac », *FERUS* (blog), 27 mars 2023, <https://www.ferus.fr/actualite/tirs-de-loup-et-justice-letat-pris-la-main-dans-le-sac>.

⁶¹ Boyer et Taurine, « Conclusions du groupe de travail sur les chiens de troupeau ».

⁶² Fauvel et Leard, *Chichilianne : le loup, l'eau et les communs*.

des chiens (en cas de morsure par exemple) sont facilités par des mesures de protections des sentiers. Ainsi, cette mesure phare de la protection des troupeaux a un impact ambivalent sur les agriculteurs (charge mentale et économique mais protection des troupeaux) tout en ayant des conséquences sur le tourisme et l'environnement.

Nous avons également vu dans les parties précédentes que l'efficacité des tirs sur les loups fait débat. D'un côté, les défenseurs des tirs mettent en avant le caractère néfaste de populations de loups trop importantes sur les grandes populations de gibier⁶³, mais d'un autre, la régulation de la taille des troupeaux par le loup est favorable à leur bon développement selon certains biologistes et permet de garder des écosystèmes équilibrés entre proies et prédateurs⁶⁴. L'objectif in fine de ces mesures de protection, telles que présentées par l'Etat, est de modifier le comportement des loups en les empêchant de s'attaquer aux troupeaux⁶⁵.

« Je pense qu'on se trompe d'objectif. Je ne dis pas qu'il faut absolument exclure les tirs dans une politique de cohabitation et de coexistence du loup, mais se focaliser de plus en plus comme on le fait sur les tirs, c'est une grave erreur, notamment sur les tirs mortels, puisque si tirs il y a intéressants, ce sont les tirs d'effarouchements, c'est-à-dire les tirs pour faire peur, qui me paraissent les plus intéressants puisque, le loup étant un animal qui apprend, un loup mort n'apprend rien. »

Chercheur spécialisé dans la conservation du loup et de l'ours

Cette citation illustre le désaccord entre les chercheurs et le gouvernement au sujet de la politique de tirs et de mesures de protection exposée dans le Plan Loup. Un accroissement significatif du nombre de tirs mortels autorisés est bel et bien à double tranchant car ces tirs, bien que réduisant à court terme l'impact sur les troupeaux, ne vont pas mener à un changement de comportement des meutes d'après ce chercheur. Ces mesures n'auraient donc aucun impact à moyen ou long terme sur le comportement du loup et ne régleront pas le problème posé, toujours selon le même chercheur.

La majorité des mesures de protection préconisées par le gouvernement et les spécialistes peuvent donc avoir des conséquences néfastes pour les agriculteurs ou les communes. Cela encourage notamment les tensions entre les différents acteurs et rend plus difficile un compromis pourtant nécessaire entre les détracteurs et les protecteurs du loup.

■ La cohabitation, une utopie ?

Les relations entre les différents acteurs sont extrêmement tendues et nombre d'entre eux sont inquiets quant à l'évolution de la gestion du loup en France. D'un côté, les agriculteurs ne sont pas satisfaits de l'indemnisation apportée par l'Etat et de l'autre, les associations de protection de la faune désirent la protection du loup, "inquiets" de son extinction.

⁶³ Harper, « Wolf management report survey-inventor activities, 1 July 2008-30 June 2011 ».

⁶⁴ « "Activists cry « Pro-wolf »". National Wildlife Federation. Archived from the original on 2008-09-09 », Wayback Machine, 2008, <https://web.archive.org/web/20080909213950/http://missllorosenvironmentalscience.com/work/Wolf%20Re%20-%20Introduction.DOC>.

⁶⁵ « Plan loup 2024-2029 : les principales mesures », *Pleinchamp*, 18 septembre 2023, <https://www.pleinchamp.com/actualite/plan-loup-2024-2029-les-principales-mesures>.

L'Etat, avec son nouveau plan Loup, désire trouver un compromis entre les différents acteurs mais les premières réactions sont au mieux mitigées. Une étude que nous avons réalisée en disséquant les commentaires postés sous la consultation publique lancée par le gouvernement à propos du PNA montre que plus de 90% des répondants ne sont pas satisfaits par ce plan, avec une très grande majorité qui souhaite une protection accrue du loup (FERUS ayant réalisé un appel à réponse, un biais en faveur du loup peut être envisageable). Cependant, seul un nombre limité de réponses a pu être examiné mais représentant un échantillon statistique significatif (un millier de commentaires parmi plus de treize mille postés). Au vu de ces résultats, une cohabitation entre les différents acteurs de la controverse semble difficile à atteindre pour l'Etat.

■ Des acteurs engagés pour leur survie

■ Des agriculteurs menacés et en colère

Selon les méthodes de comptage⁶⁶, l'année 2022 a été marquée par plus de 4 000 constats d'attaques de loup indemnisées, touchant 11 616 victimes parmi le bétail⁶⁷. Le retour du loup en France, relativement récent, a pris les éleveurs au dépourvu, ces derniers ayant appris leur métier sans prendre cette menace en compte⁶⁸.

Pour comprendre le mécontentement de la population agricole, il faut prendre en compte l'impact véritable des attaques de loups, qui va bien au-delà des pertes matérielles⁶⁹ : stress des bêtes survivantes, charge mentale pour les éleveurs, vigilance constante requise...

Face à la portée de l'impact des attaques de loups, l'indemnisation, principalement axée sur le remboursement des bêtes tuées, est jugée insuffisante par les éleveurs⁷⁰. De plus, au-delà d'une aide intégrale pour les mesures préventives, telles que l'utilisation de chiens de protection de troupeaux (CPT) et des clôtures renforcées, qui présentent un coût certain, ces derniers appellent à une facilitation des mesures curatives, comme les tirs d'effarouchement et de défense^{72 73}, notamment pour les troupeaux non-protégeables⁷⁴.

C'est dans ce contexte tendu que le Plan Loup apparaît comme un affront pour la population agricole. La critique majeure porte sur l'absence de révision des indemnités et l'absence d'un

⁶⁶ Raphaël Lecocq, « Le Plan loup 2024-2029 fait l'unanimité... contre lui », *Pleinchamp*, 19 septembre 2023, <https://www.pleinchamp.com/actualite/le-plan-loup-2024-2029-fait-l-unanimite-contre-lui>.

⁶⁷ DREAL et DRAAF Auvergne Rhône-Alpes, « InfoLoup n°40 - Bilan 2022 », Gouvernemental (DREAL, 10 juillet 2023), <https://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/lettres-d-information-infoloup-a18408.html>.

⁶⁸ Christian Kiffner et al., « Patterns of livestock loss associated with a recolonizing wolf population in Germany », *Frontiers in Conservation Science* 3 (2022), <https://doi.org/10.3389/fcosc.2022.989368>.

⁶⁹ Entretiens avec quatre éleveurs des Vosges.

⁷⁰ Viviane Le Guen, « Ce que contient le nouveau plan loup dévoilé par le gouvernement », *Ici France Bleu*, 18 septembre 2023.

⁷¹ « Plan loup », juin 2019.

⁷² « Plan national d'actions 2018-2023 sur le loup et les activités d'élevage » (Ministère de la Transition écologique et solidaire, Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, février 2018), <https://www.ecologie.gouv.fr/plan-national-dactions-2018-2023-sur-loup-et-activites-delevage>.

⁷³ Entretiens avec quatre éleveurs des Vosges.

⁷⁴ « Plan loup », 5 juin 2019.

nouveau statut juridique des CPT⁷⁵. En effet, leur instinct de protection des troupeaux pose des problèmes avec les promeneurs⁷⁶, et la législation actuelle impose la responsabilité aux éleveurs, ce qui ajoute au fardeau psychologique. De plus, le Plan ne propose pas de projet de limitation des populations lupines, malgré une croissance nette de la population de loups, passant de 142 en 2010 à 1 096 en 2022⁷⁷. Les éleveurs soulignent l'importance de cette limitation étant donné qu'ils cherchent plus à éviter les attaques plutôt qu'à y réagir, au vu des coûts engendrés⁷⁸. Ils suggèrent des solutions telles que le largage de viande stérilisante par avion, tout en restant conscients des impacts potentiels sur d'autres espèces, comme les renards et autres carnivores⁷⁹.

Face à cette situation défavorable, les éleveurs cherchent à communiquer et à exposer leur point de vue. Naturellement, ils sont amenés à être plus actifs au niveau local, et manquent parfois d'impact à l'échelle nationale.

Au niveau local, ils favorisent la communication de proximité en organisant des projections de films et des conférences, une approche concrète qui touche directement la communauté. Un exemple concret est la projection du documentaire "LA PAROLE AUX ÉLEVEURS : PRÉDATION PAR LE LOUP" de la Chambre Régionale d'Agriculture de Bourgogne Franche-Comté, exposant de manière intimiste la réalité quotidienne des agriculteurs face au loup. Ces événements locaux créent des plateformes d'échange où les agriculteurs expriment leurs préoccupations et trouvent un soutien au sein de leur communauté.

Au niveau national, les agriculteurs élargissent leur champ de communication en utilisant des canaux numériques, notamment avec des vidéos choc diffusées sur des réseaux sociaux. La vidéo de l'association L113⁸⁰, prenant à parti l'ancien Ministre d'État, Ministre de la Transition écologique et solidaire Nicolas Hulot illustre de manière percutante les conséquences des attaques de loups, suscitant une réaction émotionnelle chez un public plus large. Ces vidéos contribuent à façonner l'opinion publique et à mobiliser un soutien national pour les agriculteurs.

Les agriculteurs investissent également dans des formats plus longs, comme des vidéos documentaires sur YouTube. Le documentaire "Les lourdes conséquences du retour du loup" de l'éleveur Bruno Lecomte⁸¹ offre une perspective approfondie sur les défis quotidiens auxquels sont confrontés les agriculteurs, présentant des solutions potentielles pour la cohabitation avec le loup.

En temps de crise, ces stratégies de communication multidimensionnelles visent à sensibiliser et à mobiliser l'opinion publique. Les agriculteurs, avec des projections ciblées pour la collectivité et des vidéos diffusées à grande échelle, utilisent des chiffres concrets et des

⁷⁵ Pierre-Jean Pluvy, « Plan loup : les organisations naturalistes se retirent du groupe national loup », 18 septembre 2023.

⁷⁶ Baptiste Potet, Charles-Henri Moulin, et Michel Meuret, « Guard Dogs to Protect Sheep Grazing in Fenced Pastures Against Wolf: A New and Still Challenging Practice », *Journal of Alpine Research | Revue de Géographie Alpine*, n° 109-4 (30 décembre 2021), <https://doi.org/10.4000/rga.8855>.

⁷⁷ DREAL et DRAAF Auvergne Rhône-Alpes, « InfoLoup n°40 - Bilan 2022 ».

⁷⁸ Entretiens avec quatre éleveurs des Vosges.

⁷⁹ Garde et Meuret, « Quand les loups franchissent la lisière ».

⁸⁰ *Attaques de loups: L113 accuse N. HULOT d'être complice de maltraitance animale*, 2017, <https://vimeo.com/247223938>.

⁸¹ *Les lourdes conséquences du retour du loup. (version 2.1 pour Paris) Chèvrerie du Brabant*, 2014, <https://www.youtube.com/watch?v=ptU0iwLZRdc>.

exemples pour construire des ponts entre les réalités locales et les enjeux nationaux. Ce faisant, ils favorisent un dialogue constructif pour trouver des solutions durables à la coexistence entre l'agriculture et la faune sauvage. Néanmoins, ces vidéos manquent de portée, de par le manque de moyens et d'aisance de certains agriculteurs avec les nouvelles technologies.

■ Des défenseurs du loup inquiets

Du côté des associations qui se positionnent comme les défenseurs du loup, aucun compromis n'est possible en matière de protection de l'espèce. Pour elles, l'enjeu est la survie de l'espèce. La politique gouvernementale sur les tirs de protection les inquiète donc beaucoup et elles s'y opposent féroce

ment. Contrairement aux agriculteurs dont les actions restent souvent assez locales, les organisations de protection du loup agissent généralement dans un périmètre assez étendu, qu'il soit national (Féru

s, ASPAS, France Nature Environnement) ou international (WWF). Cela leur donne les moyens d'avoir une communication efficace à travers des sites internet, des revues ou des articles publiés dans les journaux. Ces associations ne sont d'ailleurs pas toutes spécialisées sur le cas des prédateurs et mènent souvent d'autres combats en parallèle. Les six associations de protection de la nature retenues pour faire partie du Groupe National Loup sont l'ASPAS, Féru

s, France Nature Environnement, Humanité et Biodiversité, la Ligue de Protection des Oiseaux et WWF. Pour redorer l'image du loup dans l'opinion publique, les défenseurs de l'espèce cherchent tout d'abord à éduquer le public, considérant que la peur du loup provient avant tout de sa méconnaissance. Ainsi, la plupart des sites, comme celui de Féru

s⁸², ou de l'ASPAS⁸³ proposent une page informative indiquant les caractéristiques scientifiques du loup. Dans le même but, l'ASPAS a édité un dépliant intitulé "Campagne pour la connaissance et la protection du loup"⁸⁴. La communication autour du loup passe aussi beaucoup par les images qui sont présentées sur les différents sites internet : à l'inverse d'un prédateur sanguinolent, les images publiées présentent un animal noble, parfois entouré de ses petits afin d'éveiller la sympathie du lecteur. Ces images vont de pair avec des articles faisant appel au pathos, cherchant à faire du loup une victime plutôt qu'un criminel. On retrouve cette volonté dans le vocabulaire employé. Les tirs de défense sont ainsi qualifiés de "meurtres" ou d'"exécution

⁸² « FERUS », FERUS, 28 décembre 2023, <https://www.ferus.fr/>.

⁸³ « Association Protection des Animaux Sauvages », ASPAS, consulté le 22 janvier 2024, <https://www.aspas-nature.org/>.

⁸⁴ « Campagne pour la connaissance et la protection du loup ».

⁸⁵ « Pastoraloup », FERUS (blog), consulté le 21 janvier 2024, <https://www.ferus.fr/benevolat/pastoraloup>.

genre d'actions pour montrer qu'une cohabitation est possible entre homme et loup tant que les bons moyens sont mis en œuvre.

Pour les ONG, l'enjeu est de donc protéger le loup, espèce « vulnérable » et « menacée » d'extinction. Malgré tous leurs efforts pour la conservation de l'espèce, les ONG considèrent encore que le loup est une espèce fortement menacée. La proposition de la présidente de la Commission Européenne, Ursula von der Leyen, de déclasser le statut du loup pour passer d'une "espèce strictement protégée" à "espèce protégée"⁸⁶ est considérée par l'ASPAS comme "un dangereux précédent" qui "représente un véritable risque pour la protection de l'espèce sur le territoire européen"⁸⁷

Ces associations font aussi preuve de beaucoup de défiance vis-à-vis des figures politiques qu'elles accusent pour certaines de mensonge, duperie, manipulation, etc... FERUS titre par exemple « L'instrumentalisation politicienne et le loup : quelques réflexions géopolitiques »⁸⁸, article dans lequel il est expliqué que :

« Dans cette sordide affaire, les politiciens anti-loup semblent vouloir faire passer auprès de l'élevage la pilule des accords de libre-échange, qu'ils ont eux-mêmes signés, en trouvant le bouc émissaire idéal »

Les associations œuvrant pour la préservation du loup se montrent donc assez inquiètes vis-à-vis de l'évolution de la réglementation. Elles cherchent à tout prix à rééduquer le public sur la question afin d'acquérir une légitimité face aux décisions politiques.

■ Un conflit d'images

Le principal problème de la protection des loups réside dans les conflits découlant des différences d'attitudes des divers participants. Il existe principalement deux factions : d'une part, celles qui soutiennent la nécessité de continuer à protéger les loups, principalement composées d'organisations de protection des animaux et de certains chercheurs, et d'autre part, celles qui estiment que la population de loups est trop importante et a un impact négatif sur le développement normal de l'agriculture locale, nécessitant une régulation. Cette dernière opinion est principalement soutenue par les éleveurs locaux et les gestionnaires.

Bien que des études aient révélé une corrélation positive entre l'augmentation du nombre moyen de loups et les décès de bétail entre 1992-2005 et 2010-2017, et malgré une stabilité relative du nombre de décès de bétail face à une hausse du nombre moyen de loups entre 2017 et 2019, la perception des éleveurs locaux diffère notablement⁸⁹. Lors d'entretiens menés en Isère, plusieurs éleveurs ont rapporté des pertes économiques significatives dues

⁸⁶ « La Commission propose de modifier le statut international du loup, qui passerait de « strictement protégé » à « protégé » », *Commission Européenne* (blog), 20 décembre 2023, https://france.representation.ec.europa.eu/informations/la-commission-propose-de-modifier-le-statut-international-du-loup-qui-passerait-de-strictement-2023-12-20_fr.

⁸⁷ Richard Holding, « Déclassement du statut de protection du loup : Ursula von der Leyen crée un dangereux précédent », *ASPAS* (blog), 21 décembre 2023, <https://www.aspas-nature.org/declassement-du-statut-de-protection-du-loup-ursula-von-der-leyen-cree-un-dangereux-precedent/>.

⁸⁸ Sandrine Andrieux association FERUS, « L'instrumentalisation politicienne et le loup : quelques réflexions géopolitiques », *FERUS* (blog), 7 novembre 2023, <https://www.ferus.fr/actualite/linstrumentalisation-politicienne-et-le-loup-quelques-reflexions-geopolitiques>.

⁸⁹ Michel Meuret et al., « Missing shots: has the possibility of shooting wolves been lacking for 20 years in France's livestock protection measures? », *The Rangeland Journal*, 21 janvier 2021, <https://doi.org/10.1071/RJ20046>.

aux attaques de loups, estimant une perte de 4 % de leurs brebis durant la première saison de prédation. Ils expriment un conflit avec les loups plus intense que celui suggéré par les études⁹⁰. Les éleveurs remettent en question la compréhension des auteurs du PNA sur la réalité de la protection des loups, soulignant le manque de résidence de ces derniers dans les zones de présence de loups et leur méconnaissance de l'impact réel sur les troupeaux, reposant plutôt sur des données de précision incertaine. Pour les législateurs, les loups représentent une symbolique d'environnements intacts et de la conservation réussie des espèces menacées⁹¹.

D'après les données actuelles, les organisations agricoles réclament officiellement une simplification des procédures en vigueur, une suppression des limitations sur la destruction des loups, et la fourniture aux éleveurs et chasseurs d'armes dotées de dispositifs de vision nocturne. L'objectif est d'accroître le prélèvement des loups. Dans un article du Monde, Edouard Pierre, spécialiste des questions liées au loup au sein de l'organisation des Jeunes Agriculteurs, observe que le plan précédent a été inefficace, comme en témoigne l'augmentation des incidents de prédation. Il note que dans les zones alpines, où la densité de loups est élevée, les mesures de protection actuelles s'avèrent insuffisantes pour contrer les attaques de loups. Selon lui, la solution réside dans l'intensification de la chasse aux loups.⁹²

Ces organisations soulignent également que la méthode utilisée pour déterminer si les loups sont une espèce menacée est erronée, car la population de loups a été mal calculée. À l'origine de la confrontation entre les organisations professionnelles et les associations de défense de l'environnement, il y a un désaccord de longue date sur le statut réel de conservation des loups. Pour les éleveurs, le seuil de survie de "500 loups" mentionné dans le plan actuel est largement dépassé : les loups seraient jusqu'à un millier en France, répartis dans 53 départements.

Cependant, selon les chercheurs du Groupement de Grenoble⁹³, les difficultés rencontrées par les populations locales sont attribuables à leur gestion peu rigoureuse de l'élevage ovin en troupeaux et à une conception dépassée de la nature. Cette forme d'élevage se retrouve principalement en France. À l'inverse, dans d'autres pays ayant une activité d'élevage dans la région alpine, par exemple l'Allemagne et l'Italie, les bergers prennent des mesures supplémentaires pour protéger leurs troupeaux contre les attaques, soulignant ainsi que le problème est spécifique. Les travaux de Wam et al.⁹⁴ ont démontré une diminution notable de l'agressivité des loups dans les pâturages équipés de clôtures ionisantes plutôt que traditionnelles. Par conséquent, la mise en place de mesures de protection spécifiques pour

⁹⁰ Perrine Mouterde, « Trente ans après le retour du loup en France, le défi presque intact de la coexistence avec les éleveurs », *Le Monde.fr*, 6 septembre 2023, https://www.lemonde.fr/planete/article/2023/09/06/trente-ans-apres-le-retour-du-loup-en-france-le-defi-presque-intact-de-la-coexistence-avec-les-eleveurs_6188061_3244.html.

⁹¹ Lisa Naughton-Treves, Rebecca Grossberg, et Adrian Treves, « Paying for Tolerance: Rural Citizens' Attitudes Toward Wolf Depredation and Compensation », *Conservation Biology* 17 (1 décembre 2003): 1500-1511, <https://doi.org/10.1111/j.1523-1739.2003.00060.x>.

⁹² Mouterde, « Trente ans après le retour du loup en France, le défi presque intact de la coexistence avec les éleveurs ».

⁹³ Ketil Skogen, Isabelle Mauz, et Olve Kränge, « Cry Wolf!: Narratives of Wolf Recovery in France and Norway* », *Rural Sociology* 73 (1 mars 2008), <https://doi.org/10.1526/003601108783575916>.

⁹⁴ Hilde Wam, John Dokk, et Olav Hjeljord, « Reduced wolf attacks on sheep in Østfold, Norway using electric fencing », 1 janvier 2004.

les pâturages et des dispositifs de dissuasion des loups pourrait constituer une solution efficace, réduisant la fréquence des attaques de loups et les conflits entre humains et loups.

Face à ces arguments, les bergers évoquent le bien-être animal, les caractéristiques topographiques et d'autres facteurs justificatifs. Il est à noter que l'élevage ovin dans les Alpes bénéficie de subventions gouvernementales conséquentes. Selon les chercheurs du Groupement de Grenoble⁹⁵, dans les Alpes du Sud et même du Nord, 90 % des agriculteurs dépendent largement de ces subventions : aides pour l'alimentation, pour la viande, etc. Ces subventions représentent jusqu'à 70 % de leurs revenus, ce qui les dissuaderait de prendre l'élevage ovin au sérieux comme source principale de revenu, si l'on en croit une étude sociologique portant sur la France et la Norvège⁹⁶, se contentant plutôt de vivre des aides gouvernementales. Cette situation favoriserait une approche peu rigoureuse du pâturage, un problème urgent et difficilement modifiable à court terme. Des agents de l'Office Français de la Biodiversité (OFB), un établissement public dédié à la protection et la restauration de la biodiversité en métropole et dans les Outre-mer, rapportent que les attitudes des éleveurs dans le Lot rappellent celles des Alpes il y a une dizaine d'années : une réticence à utiliser des chiens de garde et une volonté d'éradication totale du loup. Cependant, ils soulignent que, connaissant la complexité du sujet, une telle éradication est irréalisable⁹⁷.

Concernant la population de loups, l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) continue de classer l'espèce comme étant en danger. Jean-Paul Célet, conseiller pour la politique nationale du loup, précise que le nombre de 500 loups est simplement un indicateur et ne reflète pas nécessairement un état de conservation satisfaisant de l'espèce. D'après un rapport de 2017 du Muséum National d'Histoire Naturelle, pour éviter un déclin de la population, le taux de mortalité total des loups ne devrait pas excéder 34 %. Cependant, avec l'augmentation du plafond des tirs létaux (162 loups tués en 2022), le taux de mortalité a également augmenté, atteignant une estimation de 42 % pour la période 2014-2019. En 2020, des chercheurs de l'OFB et du CNRS ont souligné que plusieurs indicateurs témoignent d'une détérioration de la dynamique de la population de loups, ce qui devrait être un sujet de préoccupation⁹⁸.

Il est manifeste que le conflit entre les organisations d'éleveurs et les groupes de protection des animaux réside dans la répartition des responsabilités, chaque partie rejetant la faute sur l'autre. Les organisations d'éleveurs imputent la perte de moutons à l'accroissement de la population de loups, conséquence, selon eux, de la politique favorable du PNA envers les loups et de l'ignorance des réalités locales par les autorités et les groupes de protection des animaux. De leur côté, les organisations de protection des animaux argumentent que les agriculteurs locaux ne prennent pas les mesures nécessaires pour sécuriser leurs troupeaux. Elles considèrent que les loups font intrinsèquement partie de l'écosystème et que les effectifs actuels de la population lupine ne justifient pas une simplification du processus d'abattage.

⁹⁵ Skogen, Mauz, et Krange, « Cry Wolf! »

⁹⁶ Skogen, Mauz, et Krange.

⁹⁷ Mouterde, « Trente ans après le retour du loup en France, le défi presque intact de la coexistence avec les éleveurs ».

⁹⁸ Mouterde.

■ Conclusion

Il est clair que la controverse autour du retour du loup en France et de sa cohabitation avec l'homme s'inscrit dans un rapport conflictuel millénaire, depuis les brigades de louveterie créées sous Charlemagne jusqu'à l'extermination du loup du territoire en 1937. Son retour récent est donc à l'origine de la résurgence de débats ancestraux, mais dont la complexité a augmenté avec l'apparition d'un statut légal particulier pour le loup.

D'un côté, les militants écologistes et défenseurs de la cause animale défendent la protection du loup, argumentant en faveur de la préservation de la biodiversité. De l'autre, les éleveurs et acteurs économiques se positionnent en victimes des attaques sur les troupeaux, soulevant ainsi des préoccupations légitimes quant à la coexistence avec le prédateur.

La controverse s'intensifie autour des moyens techniques, notamment les méthodes de comptage pour estimer les populations de loups ainsi que la mesure de leur impact réel dans un système complexe. Ces débats techniques influent directement sur l'élaboration des législations encadrant la protection du loup et les mesures de gestion des conflits.

À l'hiver 2023, la controverse est montée au niveau européen avec l'Union Européenne qui, épaulée par la France, semble s'orienter vers une déprotection de l'animal. Cette décision repose sur l'idée que les populations de loups auraient atteint le seuil nécessaire à leur pérennité, marquant ainsi un tournant dans la gestion de cette controverse séculaire.

Cette apparente résolution initiée par les instances administratives continue d'attiser la controverse. Les enjeux portés par les acteurs sont situés entre les impératifs de conservation écologique et les réalités économiques des éleveurs et sont intimement liés aux limites technologiques qui leur sont imposées.

Pour conclure, nous souhaitons remercier l'équipe encadrante ainsi que l'ensemble des personnes ayant participé de près ou de loin à l'élaboration de cet article.

L'équipe "loup".

■ Matériel et méthodes

Le présent travail résulte tout d'abord d'une analyse de la presse nationale et internationale, depuis les années 2000, au sujet de l'impact de la présence du loup dans notre société, entrant notamment en conflit avec les activités pastorales. Nous avons rapidement identifié le Plan Loup établi par le gouvernement comme la clé de voûte du débat. Dans cet article, nous avons mené une analyse quantitative des articles du site Europresse en utilisant le site web Cortext et le logiciel Iramuteq. Nous avons d'abord effectué une recherche de mots-clés sur Europresse avec "TIT_HEAD=loup plan&TEXT=plan national", afin de garantir la sélection d'articles pertinents au sujet et d'éliminer ceux qui ne le sont pas. Par la suite, nous avons constitué un corpus à partir de ces articles, puis l'avons segmenté en différentes périodes. Les corpus de chaque période ont été analysés en utilisant la plateforme Cortext pour l'analyse sémantique et la distribution géographique, et le logiciel Iramuteq pour le traitement statistique des données textuelles. Ces analyses nous ont permis d'identifier les perspectives de discussion, les caractéristiques régionales et les particularités des débats sur le plan du loup pour chaque période. Enfin, une comparaison des résultats de chaque période a été réalisée pour résumer les tendances évolutives. Notre étude bibliographique a été complétée par la lecture et l'analyse d'articles de presse - notamment publiés en réaction au Plan Loup, de rapports d'experts et d'articles scientifiques portant sur des questions de cohabitation avec le loup, d'impact du prédateur sur son environnement, sur les activités pastorales et plus généralement sur les activités économiques. D'autres bases de données plus appropriées (Scopus) ont été consultées avec les mêmes équations de recherche. Cette phase liminaire a permis de cerner les principaux points de tension entre acteurs, notamment liés à une vision différente du loup, en tant que nuisible pour certains ou comme une partie prenante de son environnement pour d'autres. Nous avons également pu repérer certains enjeux de réglementation et les questionnements scientifiques soulevés par la présence du loup sur le territoire français. Une veille médiatique a en outre été effectuée pour suivre en temps réel l'évolution du débat, notamment dans l'arène européenne, la question du statut légal du loup étant discutée actuellement en parallèle de l'élaboration du Plan Loup.

Ce travail initial a permis l'élaboration de grilles de questions adressées à différents acteurs de la controverse, au cours d'entretiens semi-directifs. Les témoignages de ces acteurs, qui occupent tous des fonctions différentes, ont été retranscrits puis analysés, et des extraits pertinents ont été exploités dans ce document. Nous avons eu l'occasion d'échanger avec :

- Quatre éleveurs des Vosges touchés par des attaques de loups ;
- La conservatrice du Musée du Loup du Cloître Saint-Thégonnec, seul musée dédié au loup sur le territoire français actuellement ;
- Un chercheur en géographie politique spécialisé dans la question des grands prédateurs, en particulier du loup et de l'ours ;

Il convient toutefois de souligner que notre enquête a été effectuée dans un laps de temps assez restreint - trois mois - et que le corpus de témoignages aurait gagné à être enrichi. Nous regrettons par exemple l'absence de témoignages directs de représentants institutionnels et d'associations de défense de la faune sauvage.

■ Références

■ Articles de presse généraliste / presse professionnelle

Hamiot, M. « Neuf mois après la tempête Alex, le parc Alpha rouvre ses portes dans le Mercantour ». France 3 Provence-Alpes-Côte d'Azur, 14 juillet 2021. <https://france3-regions.francetvinfo.fr/provence-alpes-cote-d-azur/alpes-maritimes/neuf-mois-apres-la-tempete-alex-le-parc-alpha-rouvre-ses-portes-dans-le-mercantour-2179858.html>.

Le Guen, V. « Ce que contient le nouveau plan loup dévoilé par le gouvernement ». Ici France Bleu, 18 septembre 2023. <https://www.francebleu.fr/infos/environnement/ce-que-contient-le-nouveau-plan-loup-devoile-par-le-gouvernement-2483861>.

Le Mag des Animaux - Ouest France. « Quels sont les prédateurs du loup ? » 22 mars 2023. <https://lemagdesanimaux.ouest-france.fr/dossier-1681-predateurs-loup.html>.

Le Monde.fr. « La Commission européenne veut assouplir la protection des loups dans l'UE ». 21 décembre 2023. https://www.lemonde.fr/international/article/2023/12/21/la-commission-europeenne-veut-assouplir-la-protection-des-loups-dans-l-ue_6207060_3210.html.

Le Monde.fr. « L'Union européenne tentée de baisser le niveau de protection du loup ». 9 janvier 2024. https://www.lemonde.fr/planete/article/2024/01/09/l-union-europeenne-tentee-de-baisser-le-niveau-de-protection-du-loup_6209731_3244.html.

Le Monde.fr. « Plan loups et activités d'élevage : « L'efficacité de la régulation des loups par des tirs n'a pas été démontrée » ». 30 décembre 2023. https://www.lemonde.fr/idees/article/2023/12/30/plan-loups-et-activites-d-elevage-l-efficacite-de-la-regulation-des-loups-par-des-tirs-n-a-pas-ete-demonstree_6208425_3232.html.

Le Parisien.fr. « L'histoire des loups en Picardie ». 9 décembre 2009. <https://www.leparisien.fr/oise-60/beauvais-60000/l-histoire-des-loups-en-picardie-09-12-2009-737906.php>.

Malingre, V. « Pour Ursula von der Leyen, le loup est un « réel danger pour le bétail et potentiellement pour l'homme » en Europe ». Le Monde.fr, 5 septembre 2023. https://www.lemonde.fr/planete/article/2023/09/05/pour-ursula-von-der-leyen-le-loup-est-un-reel-danger-pour-le-betail-et-potentiellement-pour-l-homme-en-europe_6187966_3244.html.

Mouterde, P. « Trente ans après le retour du loup en France, le défi presque intact de la coexistence avec les éleveurs ». Le Monde.fr, 6 septembre 2023. https://www.lemonde.fr/planete/article/2023/09/06/trente-ans-apres-le-retour-du-loup-en-france-le-defi-presque-intact-de-la-coexistence-avec-les-eleveurs_6188061_3244.html.

Pleinchamp. « Plan loup 2024-2029 : les principales mesures ». 18 septembre 2023. <https://www.pleinchamp.com/actualite/plan-loup-2024-2029-les-principales-mesures>.

Pluvy, P-J. « Plan loup : les organisations naturalistes se retirent du groupe national loup ». France Bleu Drôme Ardèche, 18 septembre 2023. <https://www.francebleu.fr/infos/environnement/plan-loup-les-organisations-naturalistes-se-retirent-du-groupe-national-loup-4569644>.

Pouliquen, F. « Plan loup : La gestion de l'animal est-elle à un tournant en France ? » 20 minutes, 20 septembre 2023. <https://www.20minutes.fr/planete/animaux/4053856-20230920-plan-loup-gestion-animal-tournant-france>.

■ Articles de revue scientifique

Grente, O, C. Duchamp, S. Bauduin, S Chamaillé-James, N. Drouet-Hoguet, et O. Gimenez. « Tirs dérogatoires de loups en France : évaluation des effets sur les dommages aux troupeaux ». *Naturae* 2023, n° 5 (5 avril 2023): 65-73. <https://doi.org/10.5852/naturae2023a5>.

Kiffner, C, S Uthes, E-F Ostermann-Miyashita, V Harms, et H J König. « Patterns of livestock loss associated with a recolonizing wolf population in Germany ». *Frontiers in Conservation Science* 3 (2022). <https://doi.org/10.3389/fcosc.2022.989368>.

Laporte, I, T B Muhly, J A Pitt, M Alexander, et M Musiani. « Effects of Wolves on Elk and Cattle Behaviors: Implications for Livestock Production and Wolf Conservation ». *PLoS ONE* 5, n° 8 (2010). <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0011954>.

Martin, J-L, S Chamaillé-Jammes, et D M Waller. « Deer, Wolves, and People: Costs, Benefits and Challenges of Living Together ». *Biological Reviews of the Cambridge Philosophical Society* 95, n° 3 (juin 2020): 782-801. <https://doi.org/10.1111/brv.12587>.

Meuret, M, C-H Moulin, O Bonnet, L Garde, M-O Nozières-Petit, et N Lescureux. « Missing shots: has the possibility of shooting wolves been lacking for 20 years in France's livestock protection measures? » *The Rangeland Journal*, 21 janvier 2021. <https://doi.org/10.1071/RJ20046>.

Naughton-Treves, L, R Grossberg, et A Treves. « Paying for Tolerance: Rural Citizens' Attitudes Toward Wolf Depredation and Compensation ». *Conservation Biology* 17 (1 décembre 2003): 1500-1511. <https://doi.org/10.1111/j.1523-1739.2003.00060.x>.

Potet, B, C-H Moulin, et M Meuret. « Guard Dogs to Protect Sheep Grazing in Fenced Pastures Against Wolf: A New and Still Challenging Practice ». *Journal of Alpine Research | Revue de Géographie Alpine*, n° 109-4 (30 décembre 2021). <https://doi.org/10.4000/rga.8855>.

Raynor, J, C Grainger, et Dominic P. Parker. « Wolves Make Roadways Safer, Generating Large Economic Returns to Predator Conservation ». *Proceedings of the National Academy of Sciences of the United States of America* 118, n° 22 (1 juin 2021): e2023251118. <https://doi.org/10.1073/pnas.2023251118>.

Skogen, K, I Mauz, et O Krange. « Cry Wolf!: Narratives of Wolf Recovery in France and Norway ». *Rural Sociology* 73 (1 mars 2008). <https://doi.org/10.1526/003601108783575916>.

Wam, H, J Dokk, et O Hjeljord. « Reduced wolf attacks on sheep in Østfold, Norway using electric fencing », 1 janvier 2004. https://www.researchgate.net/publication/262493032_Reduced_wolf_attacks_on_sheep_in_Ostfold_Norway_using_electric_fencing.

Wielgus, R, et K Peebles. « Effects of Wolf Mortality on Livestock Depredations ». *PLOS ONE* 9, n° 12 (3 décembre 2014): e113505. <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0113505>.

■ Ouvrages

Fauvel, et Franck Leard. *Chichilianne : le loup, l'eau et les communs*. 369 éditions /Les éditions Cité du design., 2019. <https://www.citedudesign.com/fr/a/chichilianne-le-loup-leau-et-les-communs-1039>.

Garde, L, et M Meuret. « Quand les loups franchissent la lisière ». CERPAM, INRA, janvier 2017. <https://cerpam.com/guides-plaquettes-etudes/quand-les-loups-franchissent-la-lisiere/>.

Moriceau, J-M. L'Homme contre le Loup. Une guerre de deux mille ans. Fayard., 2011. <https://www.decitre.fr/livres/l-homme-contre-le-loup-9782213635552.html>.

■ Thèse, mémoires

Grente, O. « Understanding the depredation process in grey wolf (*Canis lupus*) and its interactions with lethal measures: focus in the French Alpine Arc ». Université de Montpellier, 2021. <https://theses.hal.science/tel-03558247>.

Laurent, M. « Résilience et pastoralisme de montagne en France ». University of Padua, 2022. <https://library.oapen.org/handle/20.500.12657/60516>.

■ Littérature grise

Andrieux, S. « Tirs de loup et justice : l'État pris la main dans le sac ». FERUS (blog), 27 mars 2023. <https://www.ferus.fr/actualite/tirs-de-loup-et-justice-letat-pris-la-main-dans-le-sac>.

« Un mauvais Plan pour tuer plus de loups ». FERUS (blog), 20 septembre 2023. <https://www.ferus.fr/actualite/un-mauvais-plan-pour-tuer-plus-de-loups>.

Anzil, A. « Le tourisme lié aux loups et leur chasse ne font pas bon ménage ». FERUS (blog), 5 août 2016. <https://www.ferus.fr/actualite/le-tourisme-lie-aux-loups-et-leur-chasse-ne-ont-pas-bon-menage>.

Arrêté du 23 octobre 2020 fixant le nombre maximum de spécimens de loups (*Canis lupus*) dont la destruction pourra être autorisée chaque année, Pub. L. No. JORF n°0263 du 29 octobre 2020 (2020). <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2020/10/23/TREL2025856A/jo/texte>.

Arrêté du 23 octobre 2020 fixant les conditions et limites dans lesquelles des dérogations aux interdictions de destruction peuvent être accordées par les préfets concernant le loup (*Canis lupus*), Pub. L. No. JORF n°0263 du 29 octobre 2020 (2020). <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042472061>.

ASPAS. « Association Protection des Animaux Sauvages ». Consulté le 22 janvier 2024. <https://www.aspas-nature.org/>.

ASPAS. « Campagne pour la connaissance et la protection du loup ». Consulté le 21 janvier 2024. <https://www.aspas-nature.org/nos-combats/loup/>.

Baduel, V, L Dombreval, et C Le Coz. « Parangonnage sur la politique publique du loup ». Conseil Général de l'Alimentation de l'Agriculture et des Espaces ruraux (CGAAER), Inspection Générale de l'Environnement et du Développement Durable (IGEDD), juillet 2023. <https://www.igedd.developpement-durable.gouv.fr/parangonnage-sur-la-politique-publique-du-loup-a3812.html?lang=fr>.

Boyer, P, et B Taurine. « Conclusions du groupe de travail sur les chiens de troupeau ». Groupe de travail parlementaire de l'Assemblée Nationale, février 2020. https://www2.assemblee-nationale.fr/content/download/303488/2922782/version/1/file/Conclusions+GT+Chiens+de+troupeau+V2_revu_secr%C3%A9tariat.pdf.

Chambres d'agriculture France. « Une estimation approximative de la population de loups, FNSEA/JA/FNO/FNB/FNC et Chambres d'agriculture France claquent la porte du groupe national loup », 3 juillet 2023. <https://chambres-agriculture.fr/actualites/toutes-les-actualites/detail-de-lactualite/actualites/une-estimation-approximative-de-la-population-de-loups-fnseajafnofnbnfnc-et-chambres-dagricult/>.

Chambres d'agriculture Provence-Alpes-Côte d'Azur. « Le coût de la prédation estimé à 80 000 euros par loup et par an (INRA) », 26 mars 2019. <https://paca.chambres-agriculture.fr/les-actualites-proches-de-vous/detail-de-lactualite/actualites/le-cout-de-la-predation-estime-a-80-000-euros-par-loup-et-par-an-inra/>.

Commission Européenne. « La Commission propose de modifier le statut international du loup, qui passerait de « strictement protégé » à « protégé » », 20 décembre 2023. https://france.representation.ec.europa.eu/informations/la-commission-propose-de-modifier-le-statut-international-du-loup-qui-passerait-de-strictement-2023-12-20_fr.

Council of Europe. Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (STE n° 104) (1979). <https://www.coe.int/fr/web/conventions/full-list>.

Directive « Habitats, Faune, Flore » - DIRECTIVE 92/43/CEE DU CONSEIL du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, Pub. L. No. JO L 206 du 22.7.1992 (1992). <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX%3A01992L0043-20130701>.

« Dossier de presse loup : l'Etat mobilisé pour concilier les activités d'élevage et la préservation de l'espèce ». Ministère de la transition écologique et solidaire, Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, juin 2019. <https://agriculture.gouv.fr/plan-loup-concilier-les-activites-delevage-avec-la-presence-de-lespece>.

DREAL, et DRAAF Auvergne Rhône-Alpes. « InfoLoup n°40 - Bilan 2022 ». Gouvernemental. DREAL, 10 juillet 2023. <https://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/lettres-d-information-infoloup-a18408.html>.

Dumez, R., I. Arpin, A. Hubert, M. Legrand, N. Lescureux, V. Manceron, B. Morizot, et C. Mounet. « Expertise scientifique collective sur les aspects sociologiques, culturels et ethnologiques de la présence du loup en France ». Paris: Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, Muséum national d'Histoire naturelle, 2017. https://www.loupfrance.fr/wp-content/uploads/ESCO-Loup_20170331.pdf.

Duncan, P., A. Besnard, E. Bro, J. Champagnon, F. Jiguet, A. Mârell, A. Millon, G.I Quintenne, et F. Robin. « Avis délibéré du Comité d'Experts sur la Gestion Adaptative (CEGA) relatif à l'espèce Courlis cendré *Numenius arquata* ». CEGA, 13 mai 2019. <https://hal.inrae.fr/hal-03317058/document>.

Entretien avec le musée du loup, octobre 2023.

Entretiens avec quatre éleveurs des Vosges (88), octobre 2023.

FERUS. « FERUS », 28 décembre 2023. <https://www.ferus.fr/>.

FERUS. « Pastoraloup ». Consulté le 21 janvier 2024. <https://www.ferus.fr/benevolat/pastoraloup>.

FERUS, Sandrine Andrieux association. « L'instrumentalisation politicienne et le loup : quelques réflexions géopolitiques ». FERUS (blog), 7 novembre 2023. <https://www.ferus.fr/actualite/instrumentalisation-politicienne-et-le-loup-quelques-reflexions-geopolitiques>.

« Fiche d'identité du loup », 9 juin 2018. <https://www.loupfrance.fr/le-loup/>.

Harper, P. « Wolf management report survey-inventor activities, 1 July 2008-30 June 2011 ». Alaska Department of Fish and Game, Division of Wildlife Conservation, 2012. https://www.adfg.alaska.gov/static/home/library/pdfs/wildlife/mgt_rpts/12_wolf.pdf.

Hecquet, R. « Des loups, des cerfs... et nous ». CNRS Le journal, 26 février 2020. <https://lejournel.cnrs.fr/articles/des-loups-des-cerfs-et-nous>.

Holding, R. « Déclassement du statut de protection du loup : Ursula von der Leyen crée un dangereux précédent ». ASPAS (blog), 21 décembre 2023. <https://www.aspas-nature.org/declassement-du-statut-de-protection-du-loup-ursula-von-der-leyen-cree-un-dangereux-precedent/>.

Journal officiel du 4 août 1882 (1882). <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k2012139g>.

Landry, J-M, IPRA. « Le Courrier de la Nature n° 278 - Spécial Loup 2013 ». Le Courrier de la Nature, 2013. https://www.ipra-landry.com/images/presse/2013-10_Courrier-Nature-278_Loup.pdf.

Le loup en France. « Bilan du suivi hivernal de la population de loups - Hiver 2020-2021 ». Rapport de suivi de la population de loup. OFB, 27 juillet 2021. <https://www.loupfrance.fr/bilan-du-suivi-hivernal-de-la-population-de-loups-hiver-2020-2021/>.

Lecocq, R. « Futur Plan loup : pas de fusion des tirs de défense ». Pleinchamp, 14 septembre 2023. <https://www.pleinchamp.com/actualite/futur-plan-loup-pas-de-fusion-des-tirs-de-defense>.

« Le Plan loup 2024-2029 fait l'unanimité... contre lui ». Pleinchamp, 19 septembre 2023. <https://www.pleinchamp.com/actualite/le-plan-loup-2024-2029-fait-l-unaninite-contre-lui>.

« Life Wolfalps EU ». Consulté le 11 janvier 2024. <https://www.lifewolfalps.eu/fr/>.

Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, Ministère de la Transition énergétique, et Secrétariat d'Etat chargé de la Mer. Projet d'arrêté fixant les conditions et limites dans lesquelles des dérogations aux interdictions de destruction peuvent être accordées par les préfets concernant le loup (Canis lupus) (2023). <https://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/projet-d-arrete-fixant-les-conditions-et-limites-a2941.html>.

Ministère de la Transition écologique et solidaire. « Consultation publique sur le projet de Plan national d'actions 2024-2029 sur le loup et les activités d'élevage ». Consultation ouverte du public, 14 novembre 2023. <http://www.vie-publique.fr/consultations/291797-projet-de-plan-national-dactions-2024-2029-sur-le-loup-et-lelevage>.

Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire. « Plan loup : concilier les activités d'élevage avec la présence de l'espèce », 5 juin 2019. <https://agriculture.gouv.fr/plan-loup-concilier-les-activites-delevage-avec-la-presence-de-lespece>.

MSA - Santé Sécurité en Agriculture. « Risques psychosociaux ». MSA - Santé Sécurité en Agriculture (blog). Consulté le 20 décembre 2023. <https://ssa.msa.fr/risque/risques-psychosociaux/>.

Office français de la biodiversité (OFB). « Suivi et indices de présence ». Le loup en France (blog), 25 juillet 2018. <https://www.loupfrance.fr/suivi-du-loup/suivi-indices/>.

« Plan national d'actions 2013-2017 sur la conservation du loup et la protection des élevages ». Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, avril 2013. <https://agriculture.gouv.fr/plan-daction-national-loup-2013-2017-conservation-du-loup-et-protection-des-elevages>.

« Plan national d'actions 2018-2023 sur le loup et les activités d'élevage ». Ministère de la Transition écologique et solidaire, Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, février 2018. <https://www.ecologie.gouv.fr/plan-national-dactions-2018-2023-sur-loup-et-activites-delevage>.

Préfet de la Lozère. « Défendre son troupeau contre la prédation ». Les services de l'Etat en Lozère (blog), 6 juin 2023. <https://www.lozere.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-Risques-naturels-et-technologiques/Biodiversite/Dossier-Loup/Les-mesures-de-protection-dans-notre-departement/Defendre-son-troupeau-contre-la-predation>.

« Recommandations à l'usage des participants aux opérations de tirs autorisées par arrêté préfectoral ». DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), 28 juin 2017. https://www.chasseurs-drome.fr/images/m1_OTYy_guide-a-usage-des-participants-aux-operations-de-tirs-autorises-sur-la-population-de-loups-pdf.pdf.

Réseau Pastoral Auvergne-Rhône-Alpes, et CERPAM. « Mon expérience avec les chiens de protection ». Recueil de témoignages, 24 février 2022.

https://www.echoalp.com/documents/MECP_Synthese_2021.pdf.

Saint-Andrieux, C., A. Barboiron, et B. Guibert. « Trente ans de suivi du cerf en France (1985-2015) ». ONCFS, Fédération nationale des chasseurs, 2017.

https://professionnels.ofb.fr/sites/default/files/pdf/RevueFS/FauneSauvage314_2017_Art5.pdf.

Taras, M., et L. McCarthy. « Interior Alaska- Moose News », 2011.

https://web.archive.org/web/20160220094623/http://www.adfg.alaska.gov/static/species/speciesinfo/moose/pdfs/interior_moose_news_fall_2011.pdf.

Wayback Machine. « “Activists cry « Pro-wolf »”. National Wildlife Federation. Archived from the original on 2008-09-09 », 2008.

<https://web.archive.org/web/20080909213950/http://misslorosenvironmentalscience.com/work/Wolf%20Re%20-%20Introduction.DOC>.

■ Films (documentaire, fiction, ...)

Collectif L113, 2017, « Attaques de loups: L113 accuse N. HULOT d’être complice de maltraitance animale ». [Vidéo Vimeo] <https://vimeo.com/247223938>.

Lecomte B, 2014, « Les lourdes conséquences du retour du loup. (version 2.1 pour Paris) Chèvrerie du Brabant ». [Vidéo YouTube] <https://www.youtube.com/watch?v=ptU0iwLZRdc>.